

LE GRAND-PRESSIGNY



Projet pédagogique de la natation scolaire 2022 - 2025

Projet de Site :

Piscine municipale **LE GRAND-PRESSIGNY**



Sommaire

Préambule	4
Introduction.....	5
Chapitre 1 : Enseignement de la natation scolaire - textes réglementaires et préconisations départementales	
1 Aspects réglementaires.....	7
1.1 L'enseignement de la natation et la législation	7
1.1.1 Les conditions matérielles d'accueil et organisation de la surveillance	7
1.1.2 Les normes d'encadrement à respecter avant, pendant et après la séance	7
1.1.3 Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective	8
1.2 Des enseignants responsables des activités aquatiques et de la natation.....	8
1.3 La natation scolaire et les partenariats	9
1.3.1 Responsabilités des enseignants.....	9
1.3.2 Responsabilités des intervenants professionnels ou bénévoles agréés.....	9
1.3.3 Les collaborations pour l'enseignement de la natation.....	10
1.3.4 Les intervenants agréés pour l'enseignement de la natation	10
2 Des programmes en EPS pour la natation scolaire.....	12
2.1 La piscine : lieu d'éducation physique scolaire.....	12
2.2 Les cycles d'apprentissage et les compétences générales et spécifiques nivelées dans le 1 ^{er} degré	13
2.2.1 Le cycle 1 : cycle des apprentissages premiers	13
2.2.2 Le cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux	14
2.2.3 Le cycle 3 : cycle de consolidation.....	15
2.3 L'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS)	16
2.4 Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisitions.....	18
2.5 Test Pass-nautique (ex aisance aquatique).....	20
3 Préconisations de mise en œuvre pédagogique	21
3.1 Préconisations départementales.....	21
3.1.1 Une familiarisation avec l'environnement aquatique en moyenne et grande section	21
3.1.2 Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2	21
3.1.3 Des apprentissages consolidés en Cycle 3	22
3.2 La mise en œuvre des enseignements	23

3.2.1	Des projets déclinés pour chaque site.....	23
3.2.2	Les séances.....	23
3.2.3	Les formations de groupes de besoins.....	24
3.3	L'évaluation.....	24
3.4	La fréquentation des élèves dans les différentes piscines.....	26
3.4.1	L'organisation des fréquentations des classes dans les piscines.....	26
3.4.2	Référence aux projets d'école et de cycle des écoles.....	26
3.5	Propositions d'outils	27

Chapitre 2 : La natation scolaire et la piscine municipal de Le Grand Pressigny - organisation et mise en œuvre

1	Situation.....	31
1.1	Coordonnées et localisation du site	31
1.2	Description du site	32
2	Réglementation et sécurité	33
2.1	Aspect réglementaire	33
2.1.1	Tenue vestimentaire.....	33
2.1.2	Informations obligatoires	33
2.1.3	Cas des élèves dispensés	33
2.1.4	Répartitions des tâches et des responsabilités.....	33
2.2	Mise en œuvre de la sécurité.....	35
3	Aspects pédagogiques	36
3.1	Matériel	36
3.2	Évaluations	36
3.2.1	Définitions	36
3.2.2	Fiches d'évaluation.....	37
3.3	Exemple de module de séance.....	50
3.3.1	Fiches de parcours.....	51
3.3.2	Fiches de jeux	53
3.3.3	Fiches d'ateliers.....	57
ANNEXES.....		62
Diplôme du Savoir-nager en toute sécurité.....		62
Diplôme du Pass-Nautique.....		63
Documents de synhèse		64

Préambule

Suite à la parution, en 2022, du nouveau projet départemental de l'enseignement de la natation scolaire pour le 1^{er} degré, il convient de rédiger le projet de site de la piscine municipale de Le Grand-Pressigny. En effet, de nouvelles réglementations et orientations ayant vu le jour depuis quelques années, il est nécessaire de définir un cadre et une forme à l'apprentissage de la natation à l'école.

Le projet départemental est pluriannuel (4 ans - de 2022 à 2025) et il a pour fonction :

- ✚ d'actualiser les pratiques au regard des textes en vigueur ;
- ✚ d'harmoniser les pratiques enseignantes dispensées aux scolaires ;
- ✚ de déterminer un cadre, des outils et des orientations précises pour chaque intervenant ;
- ✚ d'harmoniser des mises en œuvre d'apprentissage différenciées par cycle ;
- ✚ de renseigner les évaluations ;
- ✚ de préciser certaines règles d'orientation et de fonctionnement.

Ce nouveau projet départemental représente un accord-cadre entre les instances de l'Éducation Nationale et les propriétaires/gestionnaires de piscine.

Il a été élaboré par un groupe de travail et de réflexion émanant de la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) et des éducateurs des différentes collectivités.

Il prend en compte les 3 cycles d'enseignement de l'école primaire : les cycles 2 (CP-CE1-CE2) et 3 (CM1-CM2) et le cycle 1 (MS-GS) en apprentissage massé dans le cadre des classes bleues, et précise que les territoires défavorisés (REP, REP+, ZRR, QPV...) feront l'objet d'une attention particulière en termes de suivi et d'accompagnement.

Ce projet répond aux objectifs prioritaires suivants :

- ✚ favoriser la participation d'un maximum d'élèves à la pratique de la natation ;
- ✚ contribuer à la validation de l'attestation scolaire du Savoir Nager en sécurité - ASNS - (conformément à la note de service du 28 février 2022).

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissance, de compétences et de culture. »

Deux enjeux sont ainsi définis :

- ✓ développer l'éducation à la sécurité et à la santé
- ✓ favoriser l'accès aux pratiques sociales, sportives et de loisirs.

L'objet du présent document est donc la traduction du projet départemental en projet spécifique pour le site de la piscine municipale de Le Grand-Pressigny. Il est complété par des propositions de mise en œuvre.

Introduction

Ce projet pédagogique de la natation scolaire fixe les orientations, le fonctionnement et la mise en œuvre de l'apprentissage et du développement de la natation à l'école sur le site de la piscine municipale de Le Grand-Pressigny.

L'objectif de ce document est donc de transcrire les orientations définies par le projet départemental.

À chaque cycle d'apprentissage correspond une organisation et un mode d'enseignement. Cela se traduit au travers des différents éléments suivants :

- aménagements de bassins,
- évaluations (diagnostique, sommative, finale ...),
- repères de progressions associés aux différents temps d'enseignements.

La première partie de ce document rappelle les différents éléments réglementaires et les programmes de l'Éducation Nationale concernant l'apprentissage de la natation à l'école.

La seconde partie traduit les éléments vus précédemment pour le site de la piscine municipale de Le Grand-Pressigny.

CHAPITRE 1



ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE

Textes réglementaires

et

Préconisations départementales

1 Aspects réglementaires

1.1 L'enseignement de la natation et la législation

Le projet départemental de l'enseignement de la natation pour les élèves a comme référence :

- les instructions et programmes de l'Éducation Nationale et plus spécifiquement les programmes d'EPS des cycles 2 et 3 : Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 et du cycle 1 : BO n°25 du 24 juin 2021
- complétés pour l'activité aquatique et la natation par la note de service du 28 février 2022 parue au Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 sur les conditions de l'enseignement de la natation dans le 1^{er} et 2nd degré.

1.1.1 Les conditions matérielles d'accueil et organisation de la surveillance

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, 5m² pour des collégiens ou des lycéens. L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche et par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Cette surveillance est exercée en continuité, selon les normes en vigueur fixées par les législations nationales et les directives réglementaires du POSS de chaque piscine.

Dans un souci de bonnes conditions d'accueil des élèves en situation de handicap, il est communément admis qu'un taux d'encadrement de 4 élèves maximum par adulte qualifié, est conseillé.

1.1.2 Les normes d'encadrement à respecter avant, pendant et après la séance

L'encadrement est un terme qui s'applique à chaque adulte prenant en charge les élèves du début à la fin de la séance. Selon le niveau de qualification et le statut, les degrés de responsabilités et les rôles de chacun peuvent être différents.

Pour les dispositifs et classes à faibles effectifs ou dédoublées, le regroupement de classes sur des séances communes peut être envisagé en constituant un seul groupe-classe.

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par le professeur responsable de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur.

1.1.3 Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

Les adultes bénévoles assurant l'accompagnement de la vie collective (transports, vestiaires, blocs de propreté, ...) mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur de l'école.

L'accompagnement des élèves dans les tâches matérielles est arrêté par le professeur des écoles en fonction de considérations éducatives. Leur présence ne doit pas interférer sur le bon déroulement de la séance.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément de l'IA-DASEN.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective n'entrent pas dans le taux d'encadrement.

L'encadrement des élèves dans l'eau par des adultes bénévoles est possible uniquement en maternelle après avoir suivi une réunion d'information (1h30 environ) expliquant leurs rôles, leurs devoirs et leurs compétences. Ils ne font pas partie du taux d'encadrement. L'autorisation est délivrée par le Directeur de l'école, l'IEN et le Directeur académique chaque année (formulaire annexe 2 bis).

1.2 Des enseignants responsables des activités aquatiques et de la natation

Le volet pédagogique du projet d'enseignement est étayé par les connaissances indispensables des enseignants et éducateurs impliqués en partenariat à la piscine :

- ✚ une connaissance des stades du développement de l'enfant tout au long de sa scolarité ;
- ✚ une maîtrise experte des préceptes requis pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages et pour enseigner de manière différenciée selon les besoins ;
- ✚ un savoir didactique de la natation, des différentes formes d'activités aquatiques en piscine et des différents types de déplacements.

L'organisation pédagogique et la prise en charge des groupes d'élèves évoluent en fonction des besoins des élèves et se fait à l'appréciation de l'équipe (enseignant/MNS).

1.3 La natation scolaire et les partenariats

Des partenariats avec le professeur d'école enseignant, y compris pour les professeurs d'école d'instituts spécialisés peuvent être instaurés selon les types d'encadrement d'activité des élèves.

Le professeur des écoles est le responsable pédagogique de l'activité. Les modalités d'agrément pour la mise en œuvre des partenariats sont soumises à validation des services de la DSDEN.

1.3.1 Responsabilités des enseignants

La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement et d'assurer la sécurité de tous les élèves.

Pour le 1^{er} degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des professeurs. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

Les élèves en inclusion participent à l'activité aquatique dans leur classe de référence.

Les enseignants informeront de la présence d'élèves en situation de handicap auprès du MNS.

Les professeurs des écoles qui exercent dans le second degré (ULIS, SEGPA) sont soumis aux mêmes règles du taux d'encadrement du premier degré. Ils peuvent être accompagnés du professeur d'EPS.

Dans le cadre de projets inter-degrés qui réunissent des élèves du premier et second degré, la norme d'encadrement la plus exigeante s'applique.

1.3.2 Responsabilités des intervenants professionnels ou bénévoles agréés

L'enseignement de certaines activités scolaires de l'EPS implique que le professeur des écoles titulaire de la classe (ou à défaut un autre professeur) s'organise en intégrant des intervenants extérieurs à son enseignement.

C'est le cas pour la natation, activité enseignée avec un encadrement renforcé. Des professionnels lui sont donc associés. Ils sont qualifiés (BEESAN ou BPJEPS AA ou Licence AGOAPS) et sont agréés annuellement par le Directeur Académique d'Indre-et-Loire quand ils ne sont pas détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité (note de service du 28 février 2022 parue au Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 sur les conditions de l'enseignement de la natation dans le 1^{er} et 2nd degré) et sous réserve que le recyclage soit à jour.

Les intervenants agissent dans le respect du cadre défini par le présent projet, condition parmi d'autres de leur agrément.

Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

1.3.3 Les collaborations pour l'enseignement de la natation

L'enseignement de la natation implique dans la piscine des collaborations entre professionnels aux statuts différents.

La gestion et la programmation des fréquentations des scolaires dans les différents équipements incombent au conseiller pédagogique EPS de circonscription et/ou référent du site. Celui-ci coordonne les relations entre les écoles, les professeurs des écoles et les équipes de professionnels de la piscine. Dans la mesure du possible, chaque classe est programmée annuellement pour au moins une Unité d'Apprentissage (UA) à la piscine. La mise en œuvre de ces UA est préparée et gérée de manière cohérente et complémentaire du C1 au C3.

Pour chaque projet de site, une proposition de contenus d'enseignement est soumise par le conseiller pédagogique EPS et les éducateurs aux professeurs des écoles.

Dans le cadre des instituts spécialisés, UPI et SEGPA, le conseiller pédagogique EPS de circonscription, le référent du site, et l'enseignant coordinateur de chaque établissement, élaborent ensemble des contenus adaptés, afin de donner une cohérence pédagogique tout au long du parcours de l'élève.

Pour les établissements spécialisés type IME, ITEP ou IRECOV, le directeur de l'institut détermine les conditions d'encadrement des élèves et en assume la responsabilité selon la programmation établie avec le conseiller pédagogique EPS.

1.3.4 Les intervenants agréés pour l'enseignement de la natation

- **Les intervenants professionnels**

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés « agréés » par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par l'autorité académique, ils peuvent assister le professeur dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec le professeur.

Dans le département, la substitution d'un professionnel BEESAN, BPJEPS AA ou ETAPS non MNS ayant obtenu le concours avant le 11/10/2012 (au nom du principe de la non rétroactivité des textes) par un bénévole agréé ne saurait être envisagée comme principe de base d'organisation de l'accueil d'une classe dans une piscine couverte.

- **Les intervenants bénévoles**

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par le DASEN agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

En Indre-et-Loire, cet agrément valable 5 ans fait l'objet d'une préparation spécifique (stage de formation, organisé par les conseillers pédagogiques). L'agrément ne peut excéder une période d'une année pour des interventions réservées à la demande d'une école.

Ils peuvent :

- assister le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Diplômes délivrés par :	Nom du diplôme	Obligation d'être titulaire en complément (Arrêté du 15/03/10) d'un certificat de spécialisation (CS) ou unité d'enseignement (UE)
Le Ministère chargé des sports	Le Diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (MNS)	non
	Le Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN)	non
	Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport <i>spécialité</i> « activités aquatiques et de la natation » (BPJEPS AAN)	non
	Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, <i>spécialité</i> « activités aquatiques » (BPJEPS AA)	+ CS « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) mention « perfectionnement sportif » avec une des <i>spécialités suivantes</i> : « natation course » « natation synchronisé e » « water-polo » « plongeon » « triathlon »	+ CS « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) mention « perfectionnement sportif » avec une des <i>spécialités suivantes</i> : « natation course » « natation synchronisée » « water-polo » « plongeon » « triathlon »	+ CS « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Le DEUST « animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles »	+ UE « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	La licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives »	+ UE « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	La licence générale STAPS mention « entraînement sportif ».	+ UE « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	La licence STAPS mention « Education et motricité »	+ UE « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
	La licence STAPS Activité Physique Adaptée et Santé	+ UE « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »

Pour les classes de maternelle, le taux d'encadrement doit être conforme au tableau « Taux d'encadrement par groupe-classe » explicité supra : deux adultes encadrants et un personnel qualifié supplémentaire dédié à la surveillance.

2 Des programmes en EPS pour la natation scolaire

2.1 La piscine : lieu d'éducation physique scolaire

Chaque piscine doit pour tous les niveaux d'apprentissage constituer un lieu sécurisant, favorable aux acquisitions des élèves. Ainsi la piscine se présente comme :

- ✓ un **lieu sécurisant** favorisant la conquête d'un domaine caractérisé par son action perceptive où l'enfant peut évoluer en toute sécurité affective et objective ;
- ✓ un **lieu des représentations** qui permettent les prises de distances de « terrien » par rapport au corps immergé, par rapport aux incertitudes du déplacement aquatique horizontal et un lieu, « moyen approprié » par chacun, de construction de nouveaux savoirs pour vouloir devenir nageur ;
- ✓ un **lieu du plaisir sensori-moteur** : espace stimulant, attractif et rassurant, motivant les explorations du volume d'eau par le mouvement, invitant à la recherche d'efficacité et d'autonomie aquatique ;
- ✓ un **lieu du jeu symbolique**, où les élèves peuvent « faire comme... » dans des histoires de scaphandrier, de nageur, de crocodile à la poursuite de..., « la fabuleuse histoire de Lola » (Revue EP&S) ;

La démarche :

- Un parcours de formation à privilégier
- Un parcours d'apprentissage à respecter
- Un suivi jalonné des compétences
- Des modalités pédagogiques adaptées

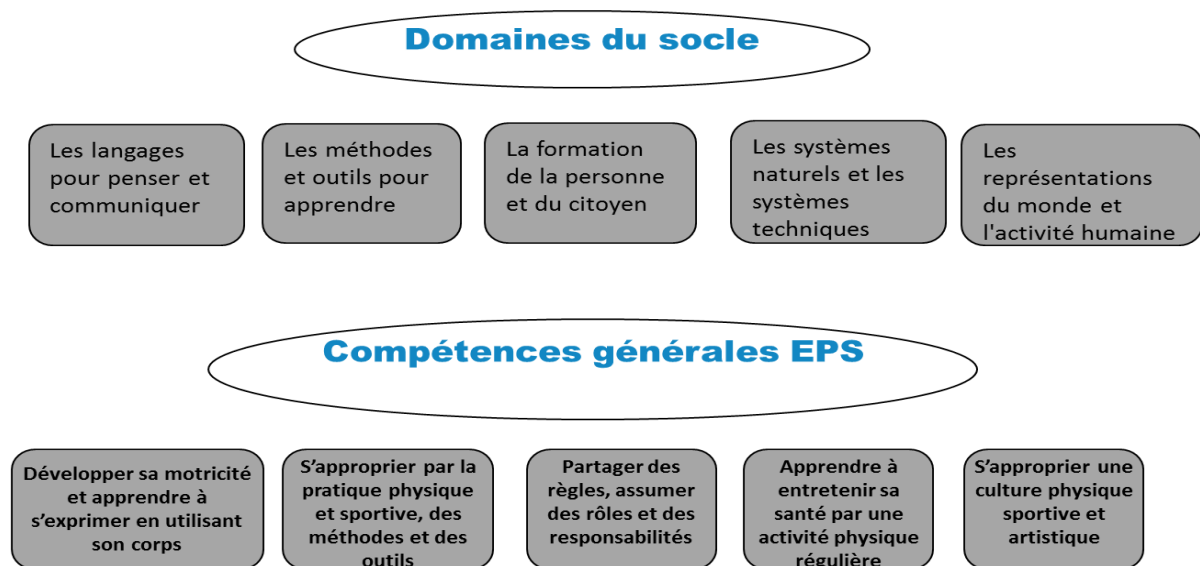
Tout au long de la scolarité des élèves, l'apprentissage de la natation se fonde sur des repères de progressivité et des attendus de fin de cycle qui permettent de construire le parcours EPS de l'enfant nageur.

Ce cheminement éducatif demande à l'enseignant de :

- respecter les représentations psychologiques et les imaginaires des élèves pour les faire s'engager comme sujet actif dans des apprentissages ;
- s'appuyer sur la richesse des situations d'interactions sociales entre élèves et avec les autres ressources humaines ;
- d'exploiter des aménagements élaborés conjointement par les enseignants, par les ETAPS et/ou les MNS ;
- construire, en fonction des besoins et des rythmes des élèves, des situations didactiques qui ont du sens pour eux ;
- centrer les activités d'apprentissage sur des questions de résolution des problèmes essentiels pour devenir nageur ;
- prendre en compte les différents types de handicap (sensoriel, moteur, mental et psychique) et tous les besoins particuliers des élèves.



2.2 Les cycles d'apprentissage et les compétences générales et spécifiques nivelées dans le 1^{er} degré



2.2.1 Le cycle 1 : cycle des apprentissages premiers

Les moyennes et grandes sections permettent de se familiariser avec le milieu aquatique, dans le cadre des préventions des noyades et du développement de l'aisance aquatique.

✚ « Agir, s'exprimer et comprendre au travers de l'activité physique » :

Dans un espace aménagé propice à l'exploration, l'élève s'engage dans l'activité, éprouve, exprime son ressenti et comprend par l'action et le langage les principes d'organisation de l'action.

La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de

nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps.

La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.


Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés :

« L'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles [...] à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine). Il attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte. »

2.2.2 Le cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux

Le CP, CE1 et le CE2 installent l'apprentissage.

2.2.2.1 Définitions

 « Agir et réfléchir pour réussir et comprendre » :

L'activité de l'élève implique une analyse de l'action réalisée en situation. Selon ce modèle « l'enfant fait et analyse son action ».

Domaine 1 « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »

« L'EPS permet de mettre en relation l'espace vécu et l'espace représenté »

« La familiarisation avec un lexique approprié et précis permet la lecture, l'exploitation et la communication de résultats, à partir de représentation variée d'objets de phénomènes et d'expériences simples »

2.2.2.2 Compétences attendues en fin de cycle 2 dans le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés »

- ✓ Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices.
- ✓ S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements.
- ✓ Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes.
- ✓ Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- ✓ Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- ✓ Respecter les règles essentielles de sécurité qui s'appliquent.
- ✓ Connaître une situation à risque.


Repères de progressivité :

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

2.2.3 Le cycle 3 : cycle de consolidation

Le CM1, le CM2 et la 6^{ème} confortent l'apprentissage, assurent la continuité avec le collège et valident le savoir nager en sécurité.

2.2.3.1 Définitions

 « Prévoir pour anticiper et agir pour vérifier et déduire » :

L'élève qui possède des savoirs issus du cycle 2, devient capable de les mobiliser pour les compléter et les diversifier ou les préciser au cycle 3.

Domaine 1 « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »

« L'EPS permet de donner un sens concret aux données mathématiques en travaillant sur temps, distance et vitesse »

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps »

« L'EPS apprend aux élèves à s'exprimer en utilisant des codes non verbaux, gestuels et corporels originaux »

Domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen »

« L'EPS permet tout particulièrement de travailler sur le respect, sur le refus des discriminations, et l'application des principes de l'égalité fille-garçon »

Domaine 4 « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »

« En EPS, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé, d'hygiène de vie, de préparation à l'effort (principes physiologiques) et comprennent les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques) »

Domaine 5 « Les représentations du monde et l'activité humaine »

« En EPS, les élèves se construisent une culture sportive »

2.2.3.2 Compétences attendues en fin de cycle 3 dans le champ d'apprentissage « Produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée et Adapter ses déplacements à des environnements variés »

 **Produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée**

Dans la continuité du cycle 2, savoir nager *en sécurité* reste une priorité.

- ✓ Appliquer des principes simples pour améliorer la performance.
- ✓ Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus loin.
- ✓ Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau.
- ✓ Prendre des repères extérieurs et sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort.
- ✓ Utiliser des outils de mesure simple pour évaluer sa performance.
- ✓ Mesurer et quantifier les performances, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
- ✓ Assumer les rôles de chronométreurs et d'observateurs.

Repères de progressivité :

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir.

Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent.

Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

Adapter ses déplacements à des environnements variés

- ✓ Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité.
- ✓ Tenir compte du milieu et de ses évolutions.
- ✓ Gérer son effort pour revenir au point de départ.
- ✓ Aider l'autre.
- ✓ Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- ✓ Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- ✓ Valider l'attestation scolaire du savoir nager *en sécurité* (ASNS) conformément à la note du 28 février 2022.

Repères de progressivité :

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré.

2.3 L'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS)

L'Attestation Scolaire du savoir nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Descriptif du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplage vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.

Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

2.4 Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisitions

Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions qui permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées

<p>sortir seul de l'eau.</p>	<p>S'immerger</p> <hr/> <p>S'immerger de plus en plus longtemps</p>	<p>4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes</p>
<p>Palier 2 :</p> <p>Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.</p>	<p>Accepter l'action de l'eau sur son corps</p> <hr/> <p>Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau</p>	<p>5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)</p> <hr/> <p>Enchaînement</p> <p>6) Puis se laisser remonter passivement</p> <hr/> <p>A partir d'un saut :</p> <p>7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)</p> <hr/> <p>Enchaînement</p> <p>8) Puis se laisser remonter passivement</p>
<p>Palier 3 :</p> <p>Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.</p>	<p>Accepter le déséquilibre et le changement de direction</p> <hr/> <p>Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons</p>	<p>9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos</p> <hr/> <p>Enchaînement</p> <p>10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur</p> <hr/> <p>11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes</p> <hr/> <p>12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires</p> <hr/> <p>13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager</p> <hr/> <p>14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide</p>

2.5 Test Pass-nautique (ex aisance aquatique)

Conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport, le test de Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du même code.







Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.






Pass-nautique (Test) (voile, canoë-kayak, aviron, ...)				
En application de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022				
Le test Pass-nautique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).				
Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.				
Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :				
effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pendant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
				
Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. La réussite au test est certifiée.				

3 Préconisations de mise en œuvre pédagogique

3.1 Préconisations départementales

3.1.1 Une familiarisation avec l'environnement aquatique en moyenne et grande section

Explorer, s'adapter progressivement à un nouveau milieu, vaincre et dépasser ses peurs. Une fréquentation précoce des bassins limite le développement des phobies aquatiques. L'objectif est d'atteindre les paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique.

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale		AA : Aisance Aquatique Note de service du 28-02-2022 : Contribution de l'école à l'aisance aquatique	
<p>Nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. L'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Elle vise particulièrement les enfants de moins de 7 ans mais concerne plus largement tout élève non-nageur, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. Il s'agit ici de repères d'acquisition pour situer les élèves en grande profondeur et sans matériel de flottaison.</p> <p>Définition de l'aisance aquatique : première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.</p>			
Paliers	<p>1</p> <p>Entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.</p> 	<p>2</p> <p>Sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.</p> 	<p>3</p> <p>Entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul.</p> 
	Continuum d'acquisitions	<p>Entrer seul dans l'eau. Sortir seul de l'eau. Se déplacer avec les épaules immergées. Immerger complètement la tête.</p>  <p>1 2 3 4</p>	<p>Toucher le fond avec les pieds. Puis se laisser remonter passivement. A partir d'un saut, toucher le fond avec les pieds. Puis se laisser remonter passivement.</p>  <p>5 6 7 8</p>
Commentaires	<p>Avoir une intention. Comprendre qu'on peut se mettre en sécurité. Mieux éprouver la flottaison. Apprendre le blocage des voies respiratoires (apnées courtes). Pendant plusieurs secondes.</p>	<p>Profondeur taille avec le bras levé. A enchaîner avec l'entrée. Profondeur minimum taille avec le bras levé. A enchaîner avec l'entrée. Garder les poumons gonflés. Se rendre indéformable pour aller en profondeur. Garder les poumons gonflés. Eprouver la difficulté à descendre (poumons gonflés). Vaincre la peur de rester au fond. Eprouver la portance de l'eau. Garder les poumons gonflés.</p>	<p>A enchaîner avec l'entrée. Quelques secondes. Le temps de plusieurs échanges ventilatoires. Jouer avec les orientations. Percevoir l'espace aquatique. Jouer avec les équilibres. Jouer avec les équilibres. Décaler son centre de gravité pour flotter. Se rendre indéformable pour éprouver la glisse. Gagner de l'autonomie dans l'eau. Se propulser essentiellement par les bras.</p>

Document préparé par l'équipe EPS de l'Allier

1 Mars 2022

3.1.2 Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2

La construction des apprentissages est l'enjeu central de ce cycle. Voici un exemple de test cycle 2 pouvant constituer une évaluation au cours du cycle 2 à compléter avec le pass-nautique avec ou sans brassière.

Test Cycle 2				
Entrée dans l'eau	Équilibre	Déplacement	Immers°	Pass Nautique
Chute arrière sans aide	Flottaison sur le dos 5" puis sur le ventre 5"	Se déplacer 20 mètres sur le ventre	Franchir une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant	Parcours avec enchaînement d'actions: <ul style="list-style-type: none"> • effectuer un saut dans l'eau; • réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes; • réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; • nager sur le ventre pendant vingt mètres ; • franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

3.1.3 Des apprentissages consolidés en Cycle 3

Les classes de CM1-CM2 préparent à la validation de l'attestation du « Savoir Nager » en sécurité. Le niveau présenté ci-dessous est une étape intermédiaire, préparatoire à cette validation, qui peut s'effectuer en cours de cycle.

L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.

Test Cycle 3	
Se déplacer sur une trentaine de mètres.	Plonger, s'immerger, se déplacer.
Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.	Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace avant de regagner le bord.

La priorité est d'acquérir des compétences au service d'une continuité des actions motrices intégrant l'immersion, le déplacement et le surplace.

ASNS : Attestation du « Savoir nager » en sécurité - Fiche test <small>Arrêté du 28-02-2022 - complément au décret n° 2022-276</small>												
L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. Les parcours doivent être réalisés en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.												
PARCOURS DE COMPETENCES 50 m de distance composés de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin, sans aide à la flottaison et sans limite de temps.												
Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Ancrage à un élément fixe et stable
PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.												
0 m	3,5 m	5 m	25 m			45 m	46,5 m	50m				
L'entrée se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en laissant tomber en arrière.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	L'obstacle est un agit plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du passage ventral sur le dos (passage ventrale possible des bras et des jambes).			Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre au dos possible directement.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du passage horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos au ventre au signal de l'adulte.			L'obstacle est un agit plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt et fixation dans l'eau sur un élément sécurisant et sécurisé.

Document proposé par l'équipe EPS de l'Allier

1 Mars 2022

3.2 La mise en œuvre des enseignements

3.2.1 Des projets déclinés pour chaque site

Chaque site propose aux publics scolaires des contextes et des réalités de fonctionnement un peu différentes : les locaux, les bassins, les personnels, etc.

Pour ces raisons, il appartient à chaque équipe de site d'établir avec le conseiller pédagogique EPS référent, un projet spécifique remis aux enseignants.

Les éventuelles situations de handicap des élèves doivent être prises en compte par des aménagements spécifiques.

3.2.2 Les séances

➤ Cadre d'organisation

Les séances s'organisent dans le cadre de la co-intervention (PE, BPJEPS activités aquatiques) sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

L'application des directives d'encadrement de l'enseignement de la natation implique la participation d'un(e) ou de plusieurs intervenant(e)s extérieur(e)s agréé(e)s aux côtés du professeur d'école, responsable de la classe. Cette association occasionne la création de plusieurs groupes d'élèves.

➤ Phases d'apprentissage

Les séances s'articulent selon les phases d'apprentissage suivantes et dans le respect des rythmes d'apprentissage de chacun. Elles comprennent :

- Une phase exploratoire qui sera plus ou moins riche en fonction de l'aménagement des bassins. Permettre aux élèves de vivre un temps d'imprégnation conséquent dans un espace aménagé stable. La phase exploratoire est l'occasion pour l'enseignant, le MNS et pour les élèves de mesurer leur aisance aquatique.
- Une phase de structuration qui progressivement conduira l'élève à s'approprier les différentes composantes de l'activité : Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration (LIVE).
- Une phase de réinvestissement qui invite au transfert de compétences à travers une tâche complexe.

Les compétences attendues en milieu aquatique, permettant de nager en sécurité, se construisent sur l'ensemble du cursus de l'élève, de la classe de MS à la classe de 6^e :

- En MS et GS, l'apprentissage massé soit biquotidien sur une semaine, soit quotidien sur 2 semaines (8 séances) est à privilégier.
- Du CP au CM2, les élèves bénéficieront au moins de 3 à 4 cycles de natation de 10 à 12 séances.

Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

3.2.3 Les formations de groupes de besoins

La composition des groupes d'élèves peut varier en fonction des objectifs fixés :

- **L'homogénéité** des groupes permet de prendre en compte les compétences spécifiques des élèves du groupe pour les faire progresser.
- **L'hétérogénéité** des élèves, leur diversité dans un même groupe peut constituer un contexte favorable au développement des compétences de chacun.

Les dispositifs peuvent varier au cours du cycle d'apprentissage.

3.3 L'évaluation

L'évaluation en continu permet aux enseignants de mieux adapter leurs propositions d'enseignement et de suivre les cohortes des élèves et leurs progrès.

Évaluer, c'est :

- ✚ valoriser les progrès d'un élève en regard d'un apprentissage à construire ;
- ✚ renseigner pour ajuster des objectifs visés, partiellement atteints, par rapport à un ensemble d'objectifs à atteindre.

Pour le Cycle 1, Eduscol précise ce qui est à construire en fin de cycle (p23) dans *Ressources maternelle Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique Objectif 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variées*

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Agir/44/5/Ress_c1_agir_obj2_456445.pdf

Les ressources Eduscol Cycle 3 proposent des repères d'évaluation.

Savoir nager : des repères d'évaluation C3

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/9/RA16_C3_EPS_CA2_nag_rep_eval_N.D_630369.pdf

Pour le cycle 3, elle se définit selon quatre niveaux de maîtrise : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé.

À l'école, l'évaluation est certificative :

- ✓ pour la validation du Pass-Nautique, à partir de la GS et/ou au cours du cycle 2 et 3 pour autoriser des élèves à pratiquer une activité nautique (canoë, kayak ou voile) ;
- ✓ pour la validation de l'attestation du « Savoir Nager en sécurité » au cours du cycle 3.

L'évaluation peut prendre diverses formes durant le cycle d'enseignement :

- En début de séquence d'apprentissage : une *évaluation diagnostique*
Les enseignants définissent les compétences des élèves et les obstacles à dépasser.
- En cours d'apprentissage : une *évaluation formative*
Cette évaluation a pour finalité de mesurer les difficultés qui demeurent en cours d'apprentissage en vue de proposer des stratégies qui permettent de mieux progresser.
- Une *évaluation formatrice* des élèves
Les élèves ont à leur disposition un document d'évaluation et de suivi nommé « Mon livret de nageur ».
Ce livret tenu par les élèves eux-mêmes permet d'identifier du point de vue de l'apprenant les progrès sur l'ensemble de la scolarité du 1^{er} degré. Il est garant d'une continuité sur le parcours de l'élève.
- En fin d'une séquence d'apprentissage : une *évaluation finale*
Elle représente une évaluation / bilan au terme de la séquence d'apprentissage.
Ces évaluations sont communes aux « sites - piscines » pour permettre des suivis de cohortes et analyser les progrès de tous les élèves. Elles s'appuient sur des critères de réalisation observés au fil des séances.

Leurs résultats sont :

- notés dans le Livret Scolaire Unique de l'élève par l'enseignant ;
- compilés par les chefs de bassin des piscines pour une analyse statistique des réussites des différentes cohortes scolaires, puis communiqués aux conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS.

Point de vigilance : Lors des évaluations diagnostique et finale, la passation des élèves individuellement ne devrait pas donner lieu à de longues files d'attente. Elle peut être réalisée en petits groupes ou lors d'un parcours regroupant les différentes compétences évaluées.

3.4 La fréquentation des élèves dans les différentes piscines

3.4.1 L'organisation des fréquentations des classes dans les piscines

Le conseiller pédagogique en charge du dossier EPS de la circonscription communique aux équipes enseignantes le présent projet de fonctionnement (indexé du projet de site spécifique).

Il aide l'équipe d'école et intervient au niveau de la coordination générale.

Un planning (réalisé par le CPC EPS référent du site) permet à chacune des écoles et communes concernées d'organiser dans le détail, le transport des élèves et l'information nécessaire en direction des parents.

3.4.2 Référence aux projets d'école et de cycle des écoles

Les classes concernées vont inscrire l'enseignement de la natation dans leur projet d'école ou d'instituts spécialisés.

Pour cet enseignement, le projet de chacune des écoles identifie les professeurs d'école qui encadreront l'activité d'enseignement de manière cohérente et continue.

Dans le cadre du conseil des maîtres, des échanges de services pourront être décidés afin d'éviter toute rupture dans le parcours d'apprentissage de l'élève.

C'est aussi dans le cadre de chaque projet d'école que sont réglées les questions d'accompagnement des élèves à la piscine par des bénévoles identifiés.

3.5 Propositions d'outils

PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 1

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Toutes les actions sont réalisées avec l'aide permanente d'adultes encadrants agréés.

Niveau MS-GS : Vers l'aisance aquatique	
Locomotion	<p>Se déplacer en surface :</p> <p>Se propulser en prenant appui sur la goulotte, à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, etc...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer en surface et en profondeur :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes sur quelques mètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur le ventre (en surface) sur le dos (en surface) sous l'eau
Immersion	<p>Entrer seul dans l'eau depuis le bord</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'asseoir, se retourner, puis s'immerger progressivement sans éclaboussures <p>Être capable de sortir seul de l'eau</p> <p>Entrer dans l'eau en sautant puis remonter à la surface par une remontée passive</p> <p>Descendre à l'aide d'une perche (à différentes profondeurs)</p> <p>S'immerger pour réaliser des actions simples :</p> <p>En gardant la tête immergée pour prendre des informations sur ce qui nous entoure (lunettes à privilégier).</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en touchant le fond avec les pieds ; - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant avec des mouvements <p>S'immerger pour enchaîner des actions plus complexes :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles, cerceau (immergé ou non), etc.</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en variant les modalités d'entrée : à partir d'un tapis, du bord, en se cachant dans l'eau (tête immergée).
Ventilation	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau) <p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en essayant différentes positions dans l'eau (groupée, allongée, écartée ...) - dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés (d'abord dans le petit bain, puis dans le moyen bain pour les plus à l'aise).
Équilibrati	<p>S'équilibrer dans des positions variées :</p> <p>ventrale, dorsale en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p>S'équilibrer dans des positions variées : ventrale, dorsale en position horizontale.</p>

Démarches : séances de découverte et séances d'approfondissement par le jeu.

L'accès en moyenne et grande profondeur (hauteur de l'élève les bras tendus de chaque côté des oreilles) est nécessaire pour construire la perte d'appui plantaire.

PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 2

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

	De l'AISANCE AQUATIQUE	vers	le TEST CYCLE 2 ou Pass Nautique sans brassière
Locomotion	<p>Se déplacer en surface :</p> <p>Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer sur quelques mètres (de 3 à 5 m) sans matériel.</p>		<p>Se déplacer en surface et en profondeur :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes, sans matériel :</p> <p>sur le ventre (en surface et en profondeur) sur le dos (en surface)</p> <p>Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans matériel et sans appui en grande profondeur.</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau sans aide, du bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : boule, corps tendu, assis, à genoux... <p>pour aller récupérer un objet flottant (de plus en plus loin)</p> <p>S'immerger pour réaliser des actions simples :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en touchant le fond avec différentes parties de son corps (pieds, genoux, fesses, mains) - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant avec des mouvements 		<p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un toboggan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en orientant le corps différemment (avant, arrière, latéralement) - par-dessus un obstacle éloigné ou élevé. <p>pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus profond)</p> <p>S'immerger pour enchaîner des actions plus complexes :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en variant les modalités d'entrée : pieds ou tête en premier - en augmentant la durée de l'immersion : parcours plus longs, déplacements obliques et/ou horizontaux, plusieurs objets à remonter... - en remontant passivement
Ventilation	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</p> <p>pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau, ...)</p>		<p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant des actions variées au fond (s'asseoir, s'allonger, ...) - dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés.
Équilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées :</p> <p>ventrale, dorsale en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p>pour tenir la position jusqu'à 5 secondes</p>		<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventrale, dorsale</p> <ul style="list-style-type: none"> - en position horizontale (étoile de mer, méduse...) - sans aucun support <p>pour tenir la position au moins 5 secondes</p> <p>Réaliser une glissée ventrale :</p> <p>« Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale Casser le buste et immerger le visage, bras allongés devant, Pousser sur le mur : extension des jambes. Conserver l'équilibre pendant la glissée »</p> <p>Revenir seul au bord</p>

PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 3

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Les tableaux suivants donnent **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

	Du TEST CYCLE 2 ou Pass Nautique sans brassière	vers	le savoir nager en sécurité
LOCOMOTION	<p>Se déplacer en surface sur le ventre et sur le dos en variant le sens et le rythme des poussées (avec ou sans aide à la flottaison) pour avancer, reculer, zigzaguer, glisser.</p> <p>Se déplacer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action alternative des bras - l'action simultanée des bras - avec des battements de jambes - avec des actions simultanées de jambes (ondulation, ciseau) 		<p>Se déplacer en nageant sans interrompre les actions des bras et des jambes pour respirer.</p> <p>Se déplacer en plaçant la respiration (inspiration sur temps fort des bras)</p> <p>Se déplacer selon plusieurs types de nage (en dos crawlé, en crawl, en brasse...)</p> <p>En coordonnant respiration et mouvements des bras et jambes sur une cinquantaine de mètres.</p> <p>Effectuer des déplacements en recherchant l'efficacité du mouvement</p>
IMMERSION NB : ne pas rechercher des « prouesses » en ce domaine	<p>Entrer dans l'eau à partir d'un plot, d'un tapis</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus loin et de plus en plus profond) - en ajoutant une action (attraper un ballon...) - en variant les positions du corps <p>S'immerger</p> <ul style="list-style-type: none"> - en augmentant la durée de l'immersion (parcours plus long, plusieurs objets à remonter) - en réalisant des parcours subaquatiques : entrer dans l'eau / aller au fond / s'orienter à travers des cerceaux immergés, ramasser des objets lestés et les remonter sur le bord ou sur un support flottant 		<p>Entrer dans l'eau du bord en chute arrière pour enchaîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une coulée ventrale sur 3,50 m. - un déplacement sur le ventre et sur le dos - un parcours sous-marin - des temps de surplace variés <p>S'immerger en réalisant un plongeon canard (à partir de la surface, entrer dans l'eau par bascule de la tête) et descendre à 1,50 m pour passer sous un objet flottant.</p> <p>S'immerger en réalisant des parcours avec des changements de direction, avec des changements de profondeur (repères visuels)</p>
VENTILATION	<p>S'immerger dans des situations qui favorisent une succession d'immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en surface (inspiration courte et expiration prolongée) et l'horizontalité du corps (parcours composé de frites, d'échelles flottantes, de tapis évidés, de cerceaux flottants...) 		<p>Se déplacer sur une longueur de 20 m au moins en nage dorsale et sur une longueur de 20 m au moins en nage ventrale en coordonnant respiration et propulsion</p>
ÉQUILIBRATION	<p>S'équilibrer en position horizontale dans des positions variées (étoiles de mer, méduse...) et les tenir au moins 10 secondes.</p> <p>Passer sur le dos puis sur le ventre en se retournant de différentes façons (roulade avant, arrière, demi-tour sur soi-même...)</p>		<p>S'équilibrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maintenant une position verticale pendant 15 secondes, tête hors de l'eau, - en maintenant une position dorsale pendant 15 secondes. <p>Enchaîner plusieurs types d'équilibre (ventral, dorsal, roulade...)</p>

CHAPITRE 2



LA NATATION SCOLAIRE À LA PISCINE MUNICIPALE DE LE GRAND-PRESSIGNY

Organisation
et
Mise en œuvre

1 Situation

1.1 Coordonnées et localisation du site

Piscine municipale de Le Grand-Pressigny

Rue Saint-Martin
37350 LE GRAND-PRESSIGNY

☎ 02 47 94 90 37 (Mairie de Le Grand-Pressigny) / ☎ 02 47 94 91 33 (Piscine)

École primaire du « château »
(du CE2 au CM2 ou du CM1 au CM2,
suivant les effectifs)



École maternelle et primaire du « bourg »
(de la TPS au CE1 ou de la TPS au CE2,
suivant les effectifs)

Piscine municipale
Le Grand-Pressigny

Commune de Le Grand-Pressigny

❖ **Responsable de l'équipement :**

Monsieur LE ROUX Christophe, Maire
02 47 94 90 37
le-grand-pressigny@wanadoo.fr

❖ **MNS chargés de la surveillance du bassin et/ou de l'enseignement (échange de service entre les communes de Le Grand-Pressigny et de Ligueil) :**

Chaque année la Commune de Le Grand Pressigny recrute un Maître-Nageur Sauveteur pour accueillir les élèves en juin et septembre.
Un échange de service est mis en place avec la commune de Ligueil au niveau des MNS afin de respecter les normes d'encadrement en vigueur.

Éducation Nationale

❖ **Référent pédagogique (CPC EPS)**

Madame HORNET Frédérique
02 38 83 49 48
frederique.hornet@ac-orleans-tours.fr

1.2 Description du site

La piscine municipale de Le Grand-Pressigny se décompose comme suit :

Vestiaires couverts :

- Individuels : 10 cabines
- Collectifs : 2 espaces
- Portes habit : (avec bac plastique)
- Douches
- Toilettes

Espaces de baignades découverts :

- Grand bassin :
 - Surface : 312,50 m² soit 25 m par 12,5 m (4 lignes d'eau),
 - Profondeur : de 0,90 m à 2 m.
- Pataugeoire :
 - Surface : 25 m² soit 5 m par 5 m
 - Profondeur : 30 cm.

2 Réglementation et sécurité

2.1 Aspect réglementaire

2.1.1 Tenue vestimentaire

- Maillot de bain pour les élèves, maillot de bain ou short pour les adultes.
Si les adultes vont dans l'eau, le maillot de bain est obligatoire.
- Bonnet de bain obligatoire.
- Lunettes de natation recommandées pour toutes les activités d'immersion.

2.1.2 Informations obligatoires

Une information aux familles doit être faite obligatoirement par l'enseignant sur les conditions précises selon laquelle l'activité est organisée, sur les objectifs visés par l'institution scolaire et sur les conditions d'hygiène alimentaire, d'hygiène corporelle et de santé de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que sur la tenue vestimentaire.

Informations réciproques : dès que possible, le responsable de la piscine informera les directeurs d'école de l'absence d'un maître-nageur ou de l'indisponibilité de la piscine. De même, en cas d'absence d'un enseignant, il appartient aux directeurs d'école d'informer, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine, le transporteur et sa municipalité.

2.1.3 Cas des élèves dispensés

La natation scolaire étant assortie d'un caractère obligatoire, toute absence ponctuelle d'un élève doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Dans la mesure du possible, les élèves dispensés doivent rester à l'école. Dans l'hypothèse où ce n'est pas possible, l'élève est installé obligatoirement sur la plage sous la responsabilité de l'enseignant.

2.1.4 Répartitions des tâches et des responsabilités

L'ENSEIGNANT :

Tout enseignant titulaire de la classe - ou un collègue nommément désigné dans le cadre d'un échange de service ou d'un remplacement - a la responsabilité de définir le projet de sa classe et d'en assurer sa mise en œuvre dans le respect des dispositions réglementaires.

Pour cela, il doit :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;
- connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ;
- ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité et d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;

- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

➡ Pour permettre la continuité de l'enseignement, chaque enseignant doit laisser dans sa classe l'organisation mise en place pour l'enseignement de l'activité (liste d'élèves, groupes...).

LE MNS QUALIFIÉ / LE BÉNÉVOLE AGRÉÉ NON QUALIFIÉ

Ils assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves.

Pour cela, ils doivent :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage ;
- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation ;
- mettre à disposition des documents/conseils et de l'aide pour les enseignants.

LES ACCOMPAGNATEURS BÉNÉVOLES :

Pour assurer la sécurité des enfants appelés à se déplacer en cours de séance dans les sanitaires, à être surveillés dans les vestiaires, la présence d'un accompagnateur est conseillée.

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective n'entrent pas dans le taux d'encadrement.

Un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

L'accompagnement des élèves dans les tâches matérielles (transports, vestiaires, blocs de propreté, ...) est arrêté par le professeur des écoles en fonction de considérations éducatives. Leur présence ne doit pas interférer sur le bon déroulement de la séance. L'autorisation est délivrée par le directeur de l'école.

➡ Les accompagnateurs ne sont pas admis dans l'eau à l'école élémentaire.

L'accompagnement des élèves dans l'eau par des adultes bénévoles est possible uniquement pour les élèves de maternelle : (circulaire 2017-127 parue au BO n°34 du 12 octobre 2017) après avoir suivi une réunion d'information (1h30 environ) expliquant leurs rôles, leurs devoirs et leurs compétences. Ils ne font pas partie du taux d'encadrement. L'autorisation est délivrée par le Directeur de l'école, l'IEN et le Directeur académique chaque année.

2.2 Mise en œuvre de la sécurité

Chaque membre de l'équipe pédagogique participe activement à la sécurité tout au long du déroulement des séances :

- ✓ La vigilance doit être accrue lors du passage aux douches pour éviter tout accès au bassin sans surveillance.
- ✓ L'entrée des élèves sur la plage du bassin, ainsi que la sortie doivent être encadrées par les adultes.
- ✓ L'entrée sur les plages ne peut s'effectuer qu'en présence d'un M.N.S
- ✓ L'enseignant n'autorise l'entrée dans l'eau aux élèves qui lui sont confiés que lorsque la zone de travail est libérée par le groupe précédent, au cours des rotations durant un même créneau.

Tout signal (d'alerte ou de fin de séance) doit provoquer la remontée immédiate des élèves et leur comptage par le maître.

- ✓ Il est indispensable pour l'enseignant de s'assurer régulièrement de la présence de tous les élèves.
- ✓ Aucun élève non accompagné (par un bénévole accompagnateur) ne peut se rendre aux toilettes pendant la séance.
- ✓ Une liste nominative de tous les élèves doit être remise au chef de bassin à la première séance.
- ✓ Chaque enseignant doit être muni des fiches de renseignement et d'urgence à chaque séance.
- ✓ Un exemplaire du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du site doit être remis à chaque enseignant.

3 Aspects pédagogiques

3.1 Matériel

Matériel pour entrer dans l'eau	Matériel pour s'équilibrer et se déplacer	Matériel pour s'immerger
- tapis - échelles - perches	- tapis - frites - planches - ceintures - paires de brassards - pulls buoy	- perches - objets lestés - échelles

3.2 Évaluations

3.2.1 Définitions

L'évaluation des compétences des élèves se pratique tout au long de la séquence d'apprentissage. Elle prendra différentes formes en fonction du moment où elle est effectuée.

	SÉANCE 1 (ou 2) <i>Évaluation diagnostique</i>	SÉANCES intermédiaires <i>Évaluation formative</i>	SÉANCES finales <i>Évaluation sommative</i>
Définitions	Elle permet : - aux élèves de situer leur niveau dans 4 domaines (<i>Locomotion, Immersion, Ventilation, Équilibration</i>) - aux enseignants de constituer les groupes.	Elle permet aux élèves d'être « acteurs de leur apprentissage » et de commencer à s'auto évaluer.	Elle permet d'évaluer les compétences à la fin du cycle 2 ou du cycle 3.
OUTILS FICHES	Utiliser la fiche n°1 pour le cycle 2 Utiliser la fiche n°2 pour le cycle 3	Utiliser la fiche n°3 pour le cycle 1 Utiliser la fiche n°4 pour le cycle 2 Adapter la fiche n°4 pour le cycle 3	Renseigner la fiche n°5 pour le CE2 Renseigner la fiche n°6 pour le CM2
Remarques	Pour le cycle 1 et début du cycle 2, il est souhaitable que la première séance soit une exploration libre de l'aménagement du bassin, afin que les élèves se l'approprient, et que sur ce même aménagement, ils soient évalués lors de la deuxième séance.	Utilisable par les enseignants et les MNS pour aider les élèves à valoriser leurs progrès à l'issue des séances lors du retour au calme.	L'équipe et le CPC EPS analysent ensuite le profil des cohortes pour adapter les aménagements l'année suivante. À l'issue du CE2, 100% des élèves doivent maîtriser les 3 paliers d'acquisition de l'aisance aquatique. Fiche n°5 Pour entrer au collège, 100% des élèves doivent maîtriser les compétences du test Pass-Nautique. Fiche n°6 Utiliser le fichier informatisé de traitement des résultats.

3.2.2 Fiches d'évaluation

Ci-après se trouvent les fiches d'évaluation suivantes :

Fiches « Évaluation diagnostique »

- *Fiche n°1* : Évaluation diagnostique pour le cycle 2 / Grille d'observation pour le cycle 2 / Constitution des groupes pour le cycle 2 Page 38

- *Fiche n°2* : Évaluation diagnostique pour le cycle 3 / Grille d'observation pour le cycle 3 / Constitution des groupes pour le cycle 3 Page 41

Fiches « Évaluation formative (en cours de module) »

- *Fiche n°3* : Évaluation en cours de module pour la Moyenne et Grande Section (cycle 1) Page 44

- *Fiche n°4* : Évaluation en cours de module pour le cycle 2 et 3 Page 45

Fiches « Évaluation sommative (en fin de module) »

- *Fiche n°5* : Évaluation en fin de cycle 2 (fin CE2) – Paliers 1, 2 et 3 d'acquisition de l'aisance aquatique Page 46

- *Fiche n°6* : Évaluation en cours de cycle 3 (fin CM2) – Pass- Nautique sans brassière Page 48

✚ But de l'évaluation diagnostique

Constituer les groupes d'élèves à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des 4 composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Équilibration.

✚ Mise en œuvre : (proposition d'organisation)

L'enseignant et le MNS renseignent la grille d'observation préalablement remplie avec les noms et prénoms des élèves (se munir de supports pour écrire). Dans un cours double, l'ensemble des élèves sera évalué sur la même grille.

De retour à l'école, l'enseignant calcule le nombre de points obtenus pour chaque élève et constitue les deux groupes selon les compétences des élèves.

✚ Constitution des groupes d'élèves pour l'enseignement

Les groupes seront constitués à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des quatre composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Équilibration.

Un élève de CP peut avoir acquis les compétences ciblées aux 3 paliers de l'aisance aquatique du cadre des apprentissages pour le Cycle 2 : on lui proposera alors de travailler les compétences du Pass-Nautique sans brassière.

A contrario, un élève de CE2 qui n'aurait pas encore atteint les compétences présentées dans les 3 paliers de l'aisance aquatique du cadre des apprentissages pour le Cycle 2, commencerait par travailler celui-ci avant de s'engager dans le Pass-Nautique.

C'est bien le niveau réel d'habiletés motrices aquatiques de l'élève qui doit déterminer son groupe de travail et non son niveau de classe.

L'évaluation diagnostique jointe précise les modalités d'évaluation afin de déterminer le niveau de chaque élève et donc les compétences qu'il va devoir acquérir.

✚ Dispositif d'observation - Exemple de dispositif à adapter au site selon le matériel à disposition -

1. Se déplacer pour

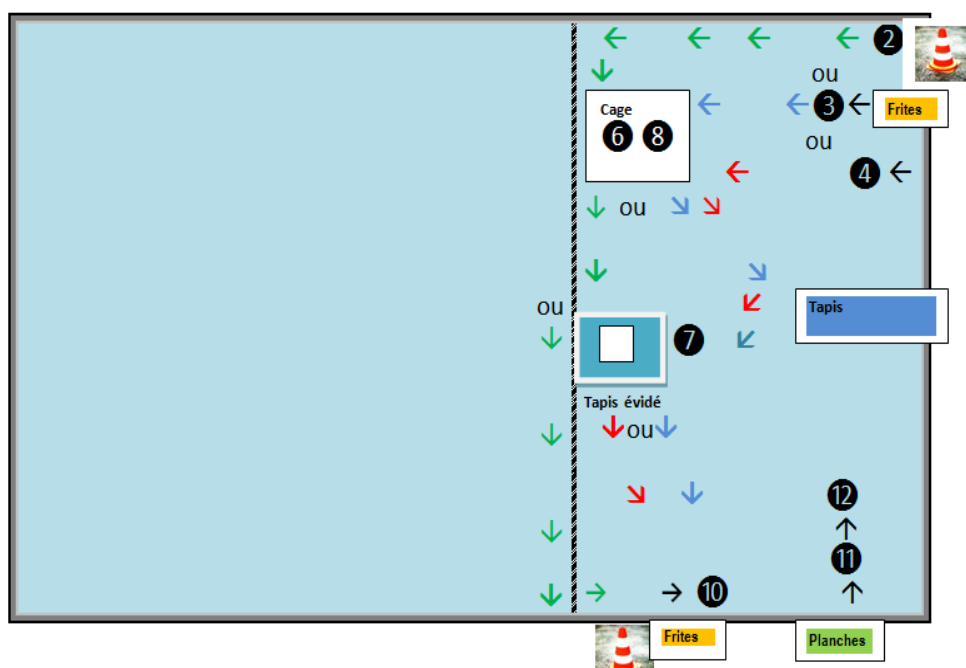
- Par le bord 2
- Avec aide 3
- Sans aide 4

2. S'immerger

- Le visage 6
- La tête 7
- Le corps 8

3. S'équilibrer avec matériel

- Sur place 10
- Sur le ventre (glissée) 11
- Sur le dos 12



(L'enseignant apporte cette fiche pré-remplie lors de la première séance du module)

Grille d'observation cycle 2 : vers l'aisance aquatique	École :	Classe :	Date :
--	---------	----------	--------

	1 Point	2 Points	3 Points	4 Points
Locomotion en GP	❶ Refuse de se déplacer	❷ Se déplace en surface avec des supports fixes : mur, câbles, perche.	❸ Se déplace en surface avec du matériel mobile : frite, planche, haltères...	❹ Se déplace en surface sans matériel et sans appuis. (CP : 3m / CE1 : 5m)
Immersion Ventilation en MP	❺ Refuse de s'immerger	❻ S'immerge seulement le visage.	❼ S'immerge la tête en passant sous un obstacle de surface : ligne d'eau, perche.	❽ S'immerge le corps en descendant en profondeur à l'aide d'une perche, d'une échelle, d'une cage.
Équilibration en PP ou MP	❾ Refuse de s'équilibrer	❿ S'équilibre avec du matériel flottant : frite, planche...	⓫ S'équilibre sur le ventre avec l'aide d'une planche après une poussée.	⓬ S'équilibre sur le dos avec l'aide d'une planche ou d'une frite.

	NOMS Prénoms des élèves	Locomotion	Immersion Ventilation	Équilibration	TOTAL
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

✚ **But de l'évaluation diagnostique**

Constituer les groupes d'élèves à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des 4 composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Équilibration.

✚ **Principe**

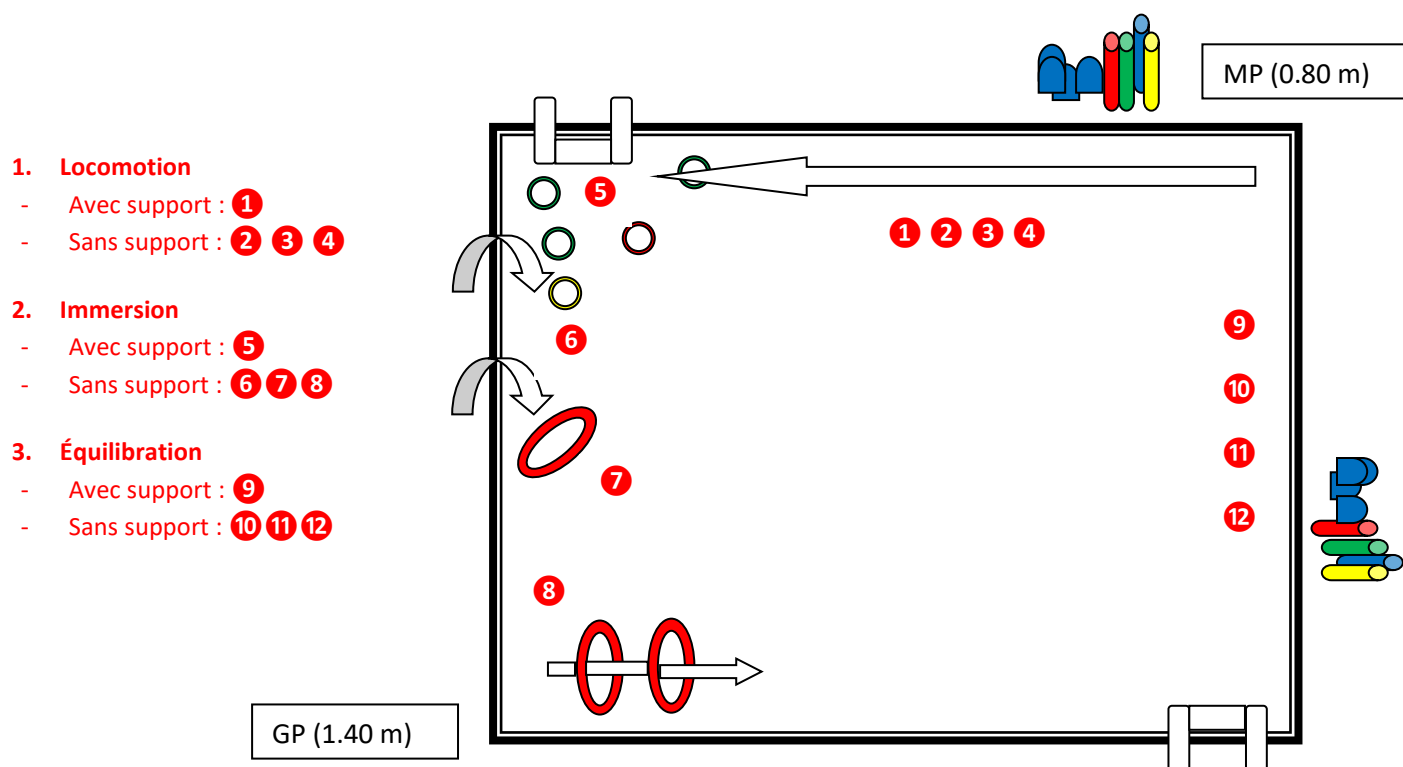
C'est le niveau réel d'habiletés motrices qui détermine le groupe de travail de l'élève et non son niveau de classe.

✚ **Mise en œuvre : (proposition d'organisation)**

L'enseignant et le MNS renseignent la grille d'observation préalablement remplie avec les noms et prénoms des élèves (se munir de supports pour écrire). Dans un cours double, l'ensemble des élèves sera évalué sur la même grille.

De retour à l'école, l'enseignant calcule le nombre de points obtenus pour chaque élève et constitue les deux groupes selon les compétences des élèves.

✚ **Dispositif d'observation** - Exemple de dispositif à adapter au site selon le matériel disponible



Équilibration dans le bassin d'apprentissage par les enseignants, Locomotion et immersion dans le grand bain par les MNS

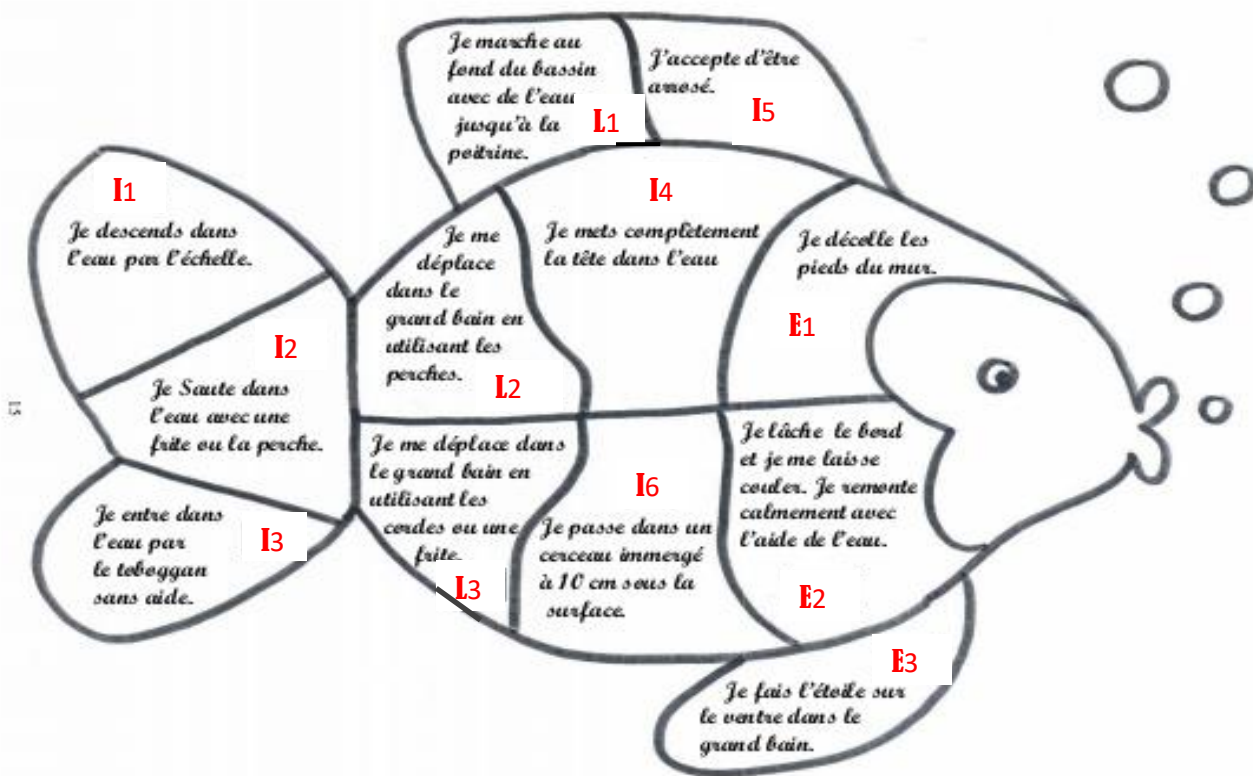
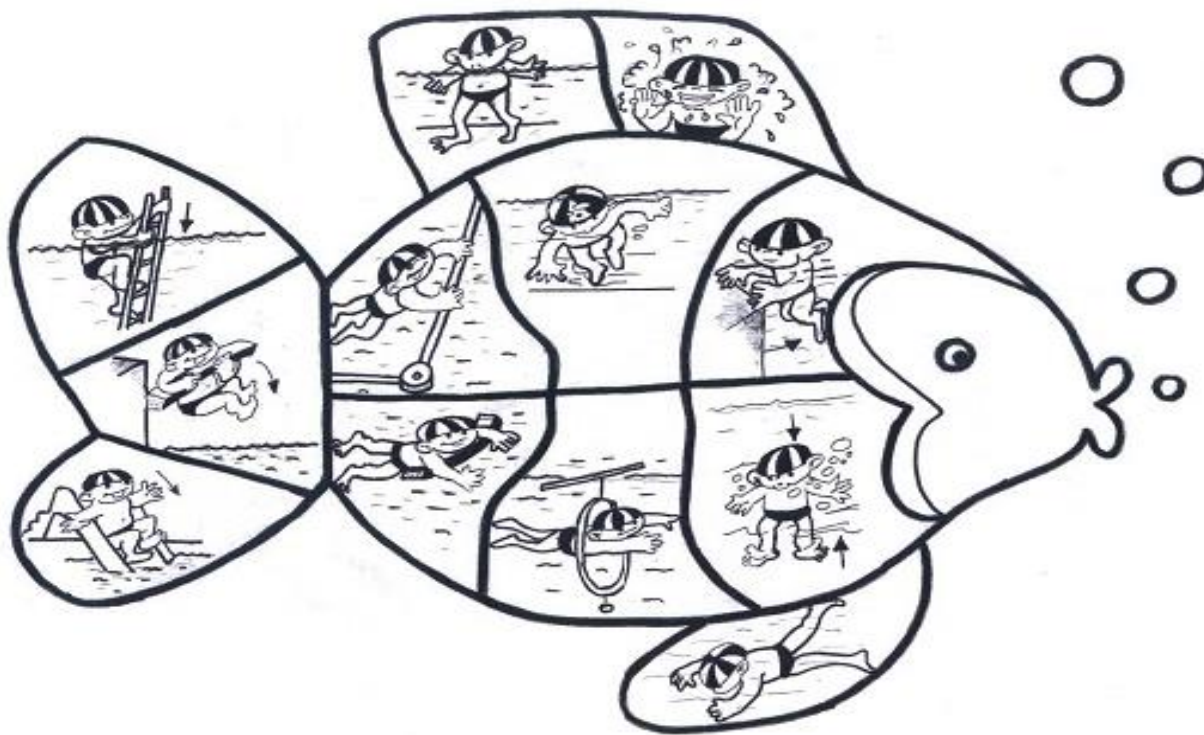
(L'enseignant apporte cette fiche pré-remplie lors de la première séance du module)

Grille d'observation cycle 3 : vers le Pass-Nautique sans brassière	École :	Classe :	Date :
--	---------	----------	--------

	1 Point	2 Points	3 Points	4 Points
Locomotion en GP	① Se déplace en surface (largeur de la piscine) avec du matériel mobile (frite, haltère) sur le ventre et sur le dos.	② Se déplace en surface, (largeur de la piscine) sans matériel, sur le ventre ou sur le dos.	③ Se déplace en surface (largeur de la piscine), sans matériel, moitié sur le ventre moitié sur le dos, en utilisant les bras et les jambes.	④ Effectue la traversée de la piscine sans appui : aller sur le ventre, retour sur le dos à l'aide des bras et des jambes.
Immersion Ventilation en MP	⑤ S'immerge en profondeur en tenant un support fixe (cage, perche) pour remonter un objet.	⑥ S'immerge par un saut à partir d'un plot pour remonter un objet immergé.	⑦ S'immerge par un saut ou un plongeon à partir d'un plot puis « nage sous l'eau » pour passer dans un cerceau immergé.	⑧ S'immerge par un plongeon canard puis « nage sous l'eau » pour passer dans deux cerceaux immergés et alignés.
Équilibration en PP ou MP	⑨ Reste en équilibre horizontal sur du matériel (frite, planche, haltère).	⑩ Réalise une glissée ventrale sans support, visage en immersion.	⑪ Réalise une glissée ventrale suivie d'une étoile de mer tenue 5 s.	⑫ Réalise une glissée ventrale suivie d'un équilibre dorsal tenu 5 s.

	NOMS Prénoms des élèves	Locomotion	Immersion Ventilation	Équilibration	TOTAL
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

(Exemple)



(Source : document de l'IA 04)

(Exemple pour le cycle 2, aisément modifiable pour le cycle 3)

Je colorie le carré en vert si je sais faire

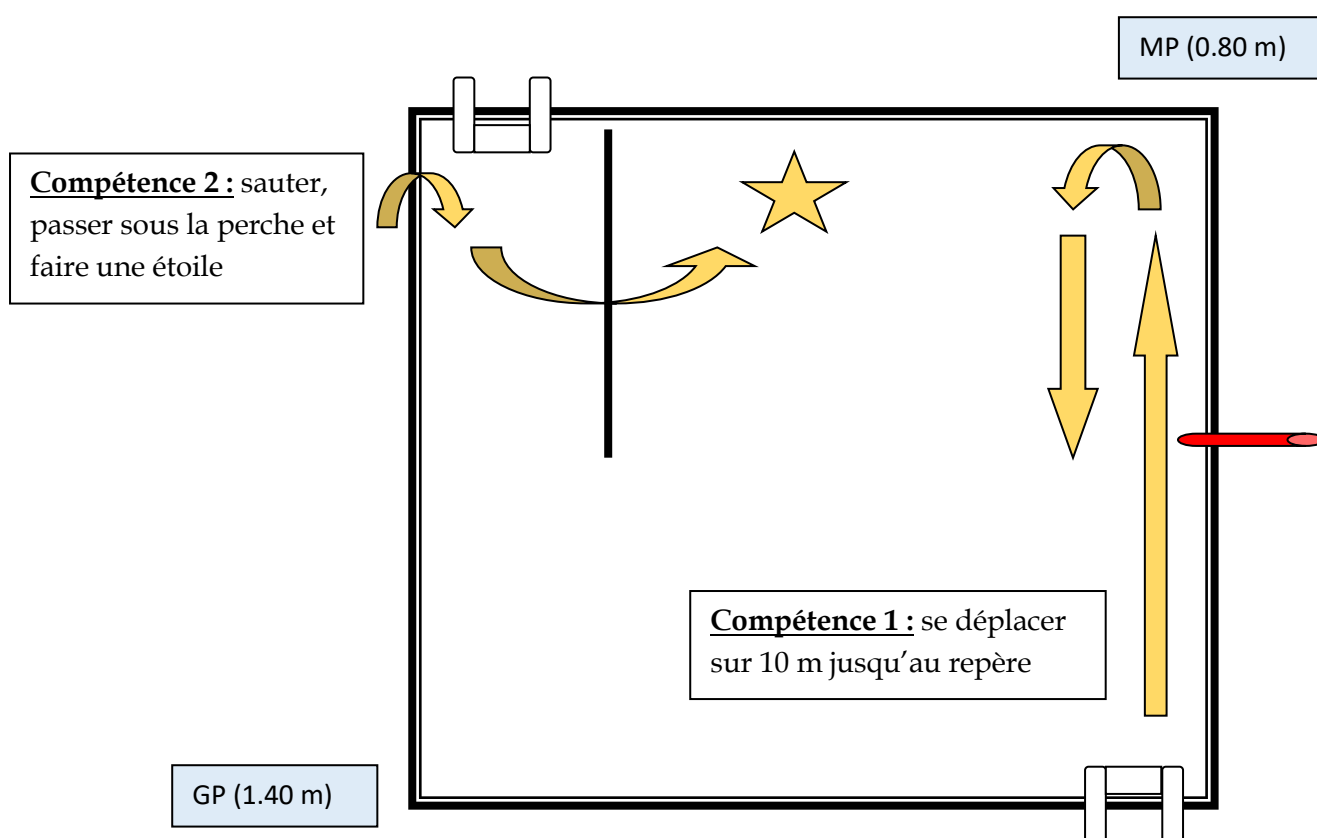
<input type="checkbox"/> Je saute dans l'eau en moyenne profondeur sans aide.	<input type="checkbox"/> Je saute dans le grand bassin en tenant une perche.	<input type="checkbox"/> Je saute dans le grand bassin et je rejoins le bord seul.
<input type="checkbox"/> Je passe sous une ligne d'eau sans la toucher en moyenne profondeur	<input type="checkbox"/> Je souffle pendant 5 sec, la tête entièrement dans l'eau.	<input type="checkbox"/> Je plonge la tête la première.
<input type="checkbox"/> Je flotte sur le ventre, sans bouger, avec une frite.	<input type="checkbox"/> Je flotte sur le ventre, sans bouger et sans matériel, en moyenne profondeur	<input type="checkbox"/> Je flotte sur le ventre ou sur le dos, sans matériel, en grande profondeur.
<input type="checkbox"/> J'ouvre la bouche dans l'eau. <input type="checkbox"/> J'ouvre les yeux dans l'eau.	<input type="checkbox"/> Je ramasse un objet immergé à 0,80m.	<input type="checkbox"/> Je ramasse un objet immergé à 1,50 m à l'aide de la cage ou de la perche.
<input type="checkbox"/> Je nage, avec une frite, la tête dans l'eau, en moyenne profondeur.	<input type="checkbox"/> Je me déplace sans matériel, la tête dans l'eau, sur 10 m.	<input type="checkbox"/> Je me déplace sans matériel sur 15 m.

FICHE N°5	ÉVALUATION – PALIERS D’ACQUISITION DE L’AISANCE AQUATIQUE – Fin de CE2
------------------	---

	Date			Commune						
	Enseignant			École						
NOMS et Prénoms des élèves	COMPÉTENCE 1			COMPÉTENCE 2						
	Se déplacer sur 10 m			Enchaîner 3 actions dans un parcours, en moyenne profondeur, sans reprises d’appuis						Validation de la compétence 2 oui/non
	Validation de la compétence 1			Plonger ou sauter dans l’eau		Se déplacer brièvement sous l’eau (passer sous un obstacle flottant)		Se laisser flotter un instant avant de regagner le bord		
	oui	Non		oui	non	oui	non	oui	non	
oui	Non		oui	non	oui	non	oui	non		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

COMPÉTENCE 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 10 mètres	Se déplacer sur dix mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
COMPÉTENCE 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à : <ul style="list-style-type: none"> - s'immerger en sautant dans l'eau, - se déplacer brèvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant), - se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.

Indications pour l'évaluation
L'évaluation s'effectue dans le bassin d'apprentissage en deux parties séparées par un temps de récupération



FICHE N°6	ÉVALUATION – PASS-NAUTIQUE SANS BRASSIÈRE – En cours de cycle 3
------------------	--

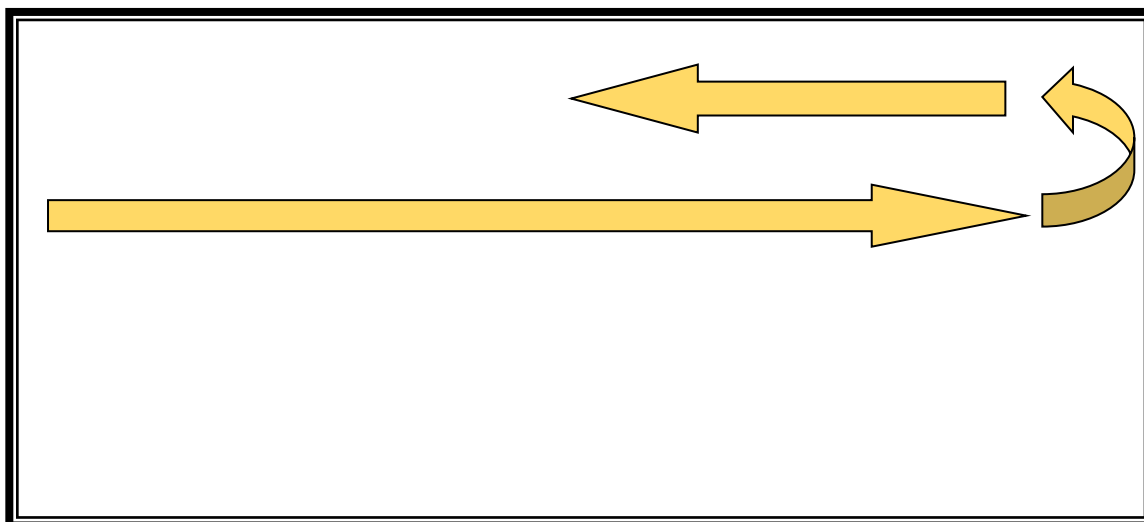
Date		Commune	
Enseignant		École	

NOMS et Prénoms des élèves		COMPÉTENCE 1		COMPÉTENCE 2						Validation de la compétence 2 oui/non
		Se déplacer sur 20 m		Enchaîner 3/4 actions dans un parcours, en grande profondeur						
		Validation de la compétence 1		Plonger ou sauter dans l'eau		Effectuer un déplacement orienté en immersion		Se laisser flotter sur le dos (5 s) et s'équilibrer sur place avant de regagner le bord (5s)		
		oui	Non	oui	non	oui	non	oui	non	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

COMPÉTENCE 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 20 mètres	Se déplacer sur une vingtaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 15 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.
COMPÉTENCE 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé), réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes puis un surplace pendant 5 secondes avant de regagner le bord.

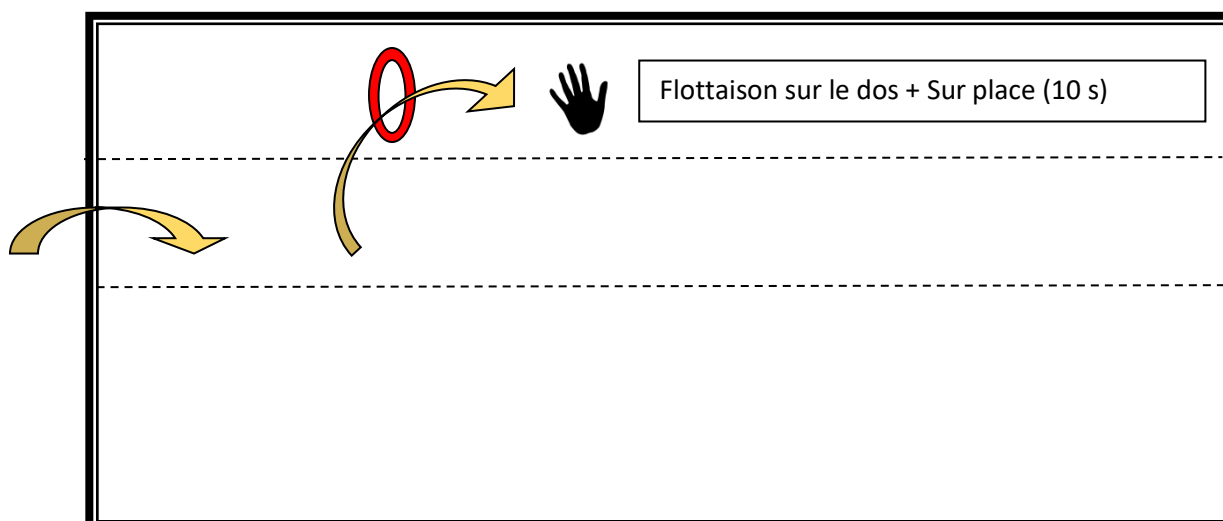
Indications pour l'évaluation

L'évaluation s'effectue dans le grand bain, en deux parties séparées par un temps de récupération



GP (2 m)

MP (1.40 m)



3.3 Exemple de module de séance

Module de 10 séances au cycle 2

BOEN n°28 du 14/07/2011 : « Le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre :

- des **moments de découverte** et **d'exploration du milieu aquatique**-sous forme de **jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté**-
- des **moments d'enseignement progressifs et structurés** souvent organisés **sous forme d'ateliers**.

Les connaissances et capacités seront **évaluées en fin de cycle (paliers de l'Aisance aquatique)** »

	AFFECTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE À DÉTERMINER		
	PARCOURS À DOMINANTES	JEUX À VIVRE	ATELIERS (Expériences, enseignement progressif et structuré)
	Fiches Parcours	Fiches Jeux	Fiches Ateliers
Séance 1 ou 2	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE – FICHE 1		
PARCOURS D' APPRENTISSAGE Séances 2 à 9 – FICHE 4	Parcours 1 mis en place par MNS	Jeu 1 (proposition)	Atelier 1 L'eau peut-elle rentrer dans mon corps ? (proposition)
		Jeu 2 (proposition)	Atelier 2 Est-ce que je peux couler ? (proposition)
	Parcours 2 mis en place par MNS	Jeu 3 (proposition)	Atelier 3 Est-ce que je peux rester au fond ? (proposition)
		Jeu 4 (proposition)	Atelier 4 Comment glisser facilement dans l'eau ? (proposition) Atelier 5 Comment s'aider de l'eau pour avancer ? (proposition)
Séance 10	ÉVALUATION SOMMATIVE FICHE 5		

Sur une séance de 40 minutes :

	Enseignant avec ½ groupe	MNS avec ½ groupe
0 à 10 minutes	Jeu	Parcours
11 à 20 minutes	Atelier	
21 à 30 minutes	Parcours	Atelier
31 à 40 minutes		Jeu

3.3.1 Fiches de parcours

Parcours 1	Dominante locomotion !
-------------------	-------------------------------

Se déplacer à la surface en utilisant les bras et / ou les jambes

Moyenne ou grande profondeur
Longueur du bassin

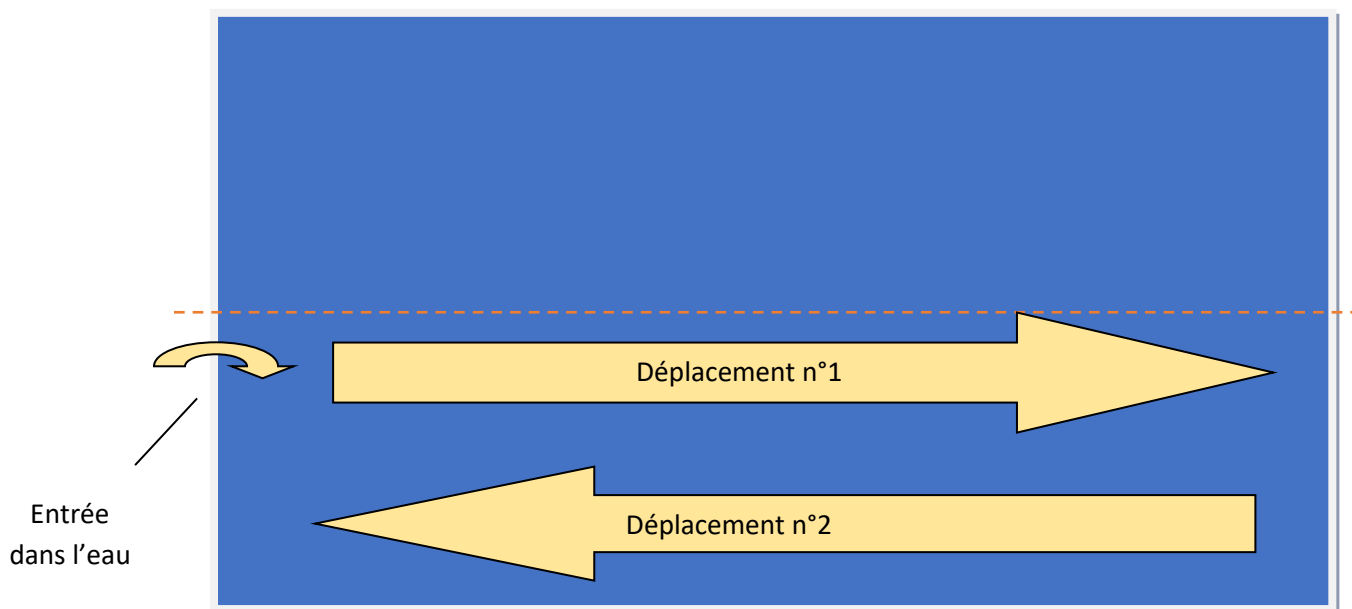
Description : après une entrée dans l'eau, se déplacer sur toute ou partie de la longueur du bassin et revenir.

L'entrée dans l'eau peut être effectuée de différentes manières (échelle, perche, avec de l'aide, saut, plongeon ...)

Les déplacements peuvent être variés à l'infini, en partant du plus simple (ex : battement de jambe avec matériel) au plus complexe (ex : nager en crawl en respirant tous les 3 temps)

Complexification :

- les consignes de déplacement peuvent varier :
 - aller sur le ventre, retour sur le dos
 - changer de nage
 - notion de vitesse ou d'endurance
- introduire la notion de respiration : souffler dans l'eau régulièrement pour ne pas être essoufflé



Enchaîner les immersions et les ventilations

Moyenne ou grande profondeur

Longueur ou largeur du bassin

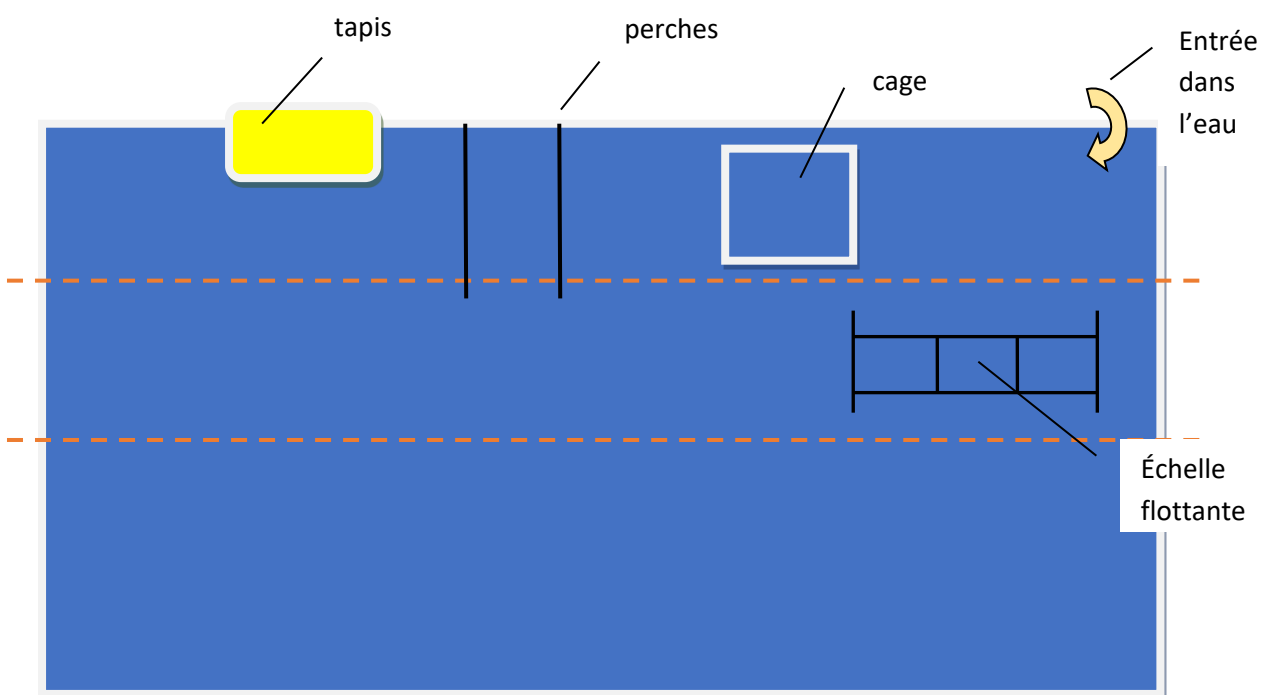
Description : enchaîner les immersions sous forme de parcours

L'entrée dans l'eau s'effectue du bord avec ou sans aide sous forme de saut. L'élan donné par le saut permet d'aller vers la ligne d'eau, de passer dessous et ensuite rejoindre l'échelle flottante. Passage sous les barreaux de l'échelle, puis sous la ligne d'eau pour rejoindre la cage. Travail dans la cage, puis retour au bord pour ensuite passer sous les perches puis sous le tapis. Sortir de l'eau et revenir en marchant.

Complexification :

Les consignes d'immersions peuvent être variées :

- en durée / temps en diminuant les points d'appui lors de franchissements
- introduire la notion de souffler pour descendre plus facilement
- aller plus profond dans la cage



3.3.2 Fiches de jeux

Jeu 1	La pêche au trésor
-------	--------------------

THÈMES : Immersion et Déplacement

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

But : Aller chercher un trésor et le rapporter dans son coffre.

Dispositif

2 équipes

2 cerceaux (coffre)

Nombreux objets lestés et flottants.

Déroulement

Au signal, les pêcheurs de chaque équipe vont ramasser le plus vite possible un objet qu'il dépose dans leur coffre.

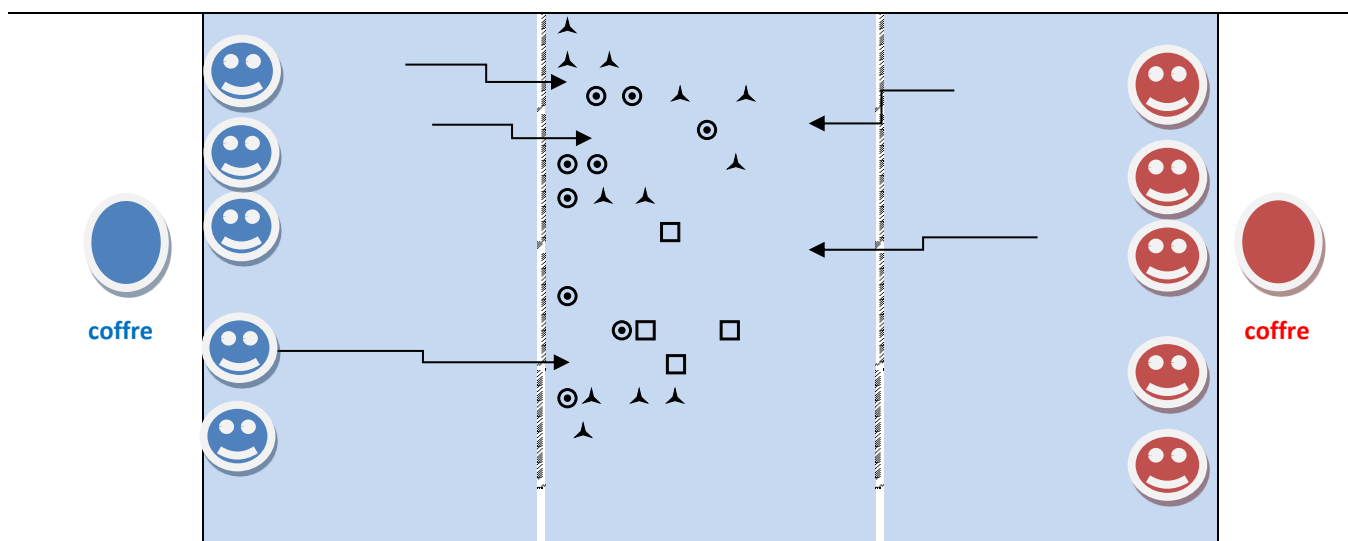
Se joue au temps.

Règle

Ne prendre qu'un objet à la fois.

Score

La partie à l'équipe qui a rapporté le plus d'objets.



Évolutions

- Ne mettre que des objets lestés (favoriser l'immersion)
- Attribuer des points aux objets (5 pour les lestés, 2 pour les flottants), des couleurs, des formes d'objets définies

THÈMES : Locomotion et Immersion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

But : Rapporter un objet dans son coffre avant son adversaire.**Dispositif**

2 équipes (élèves numérotés de 1 à ...)

2 cerceaux (coffre)

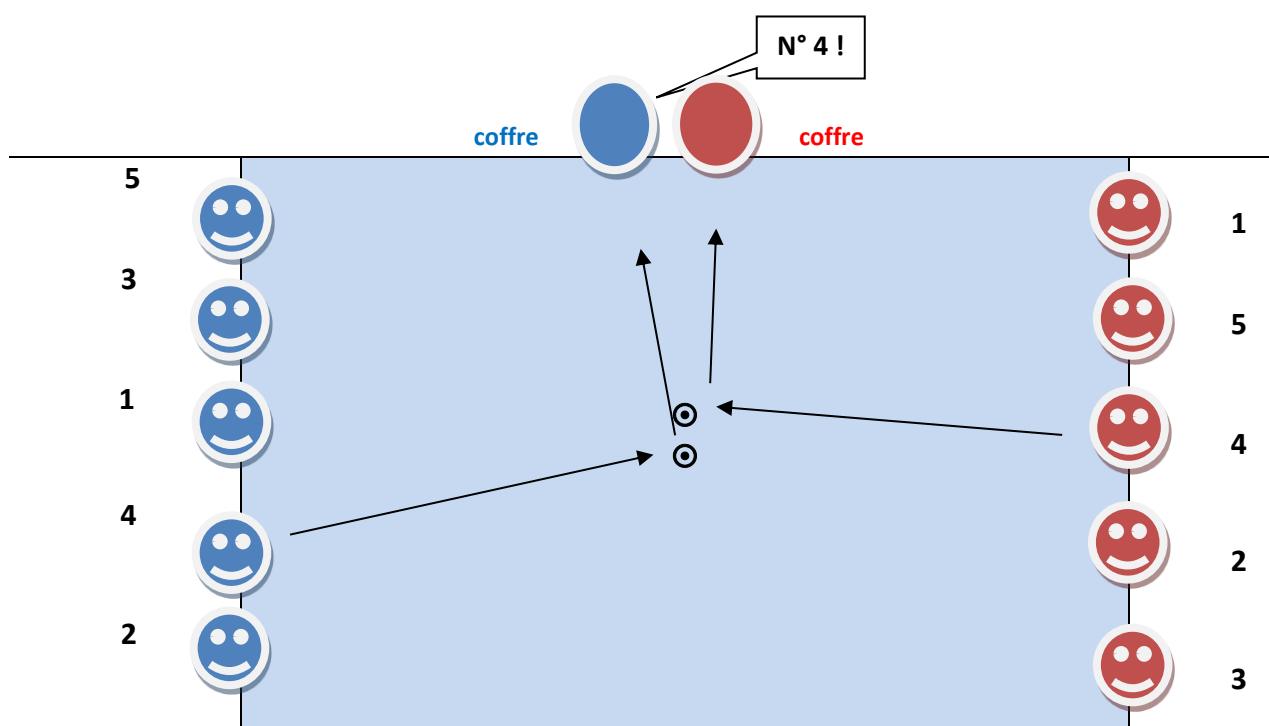
Une dizaine d'objets lestés.

Déroulement

À l'appel du n°, chaque joueur concerné saute ou plonge selon la profondeur pour aller ramasser un objet lesté qu'il dépose dans son coffre.

Règle

Déposer l'objet.

Score :2 points à l'équipe qui rapporte en 1^{er} l'objet lesté dans son coffre.1 point à l'équipe qui rapporte en 2^{ème} l'objet lesté dans son coffre.

THÈMES : Équilibration et Locomotion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

Une frite (ou une planche) par élève

But : Aller le plus loin possible après une poussée.

Dispositif

Une planche par groupe de 2 élèves (la torpille, l'observateur)

Des repères (cônes, épingles à linge)

Déroulement

- La torpille pousse sur le mur avec les pieds, tête immergée.(planche si besoin)
- L'observateur place le repère au niveau où la « torpille » sort la tête de l'eau. (accroche l'épingle sur la ligne, place un plot sur la plage...)

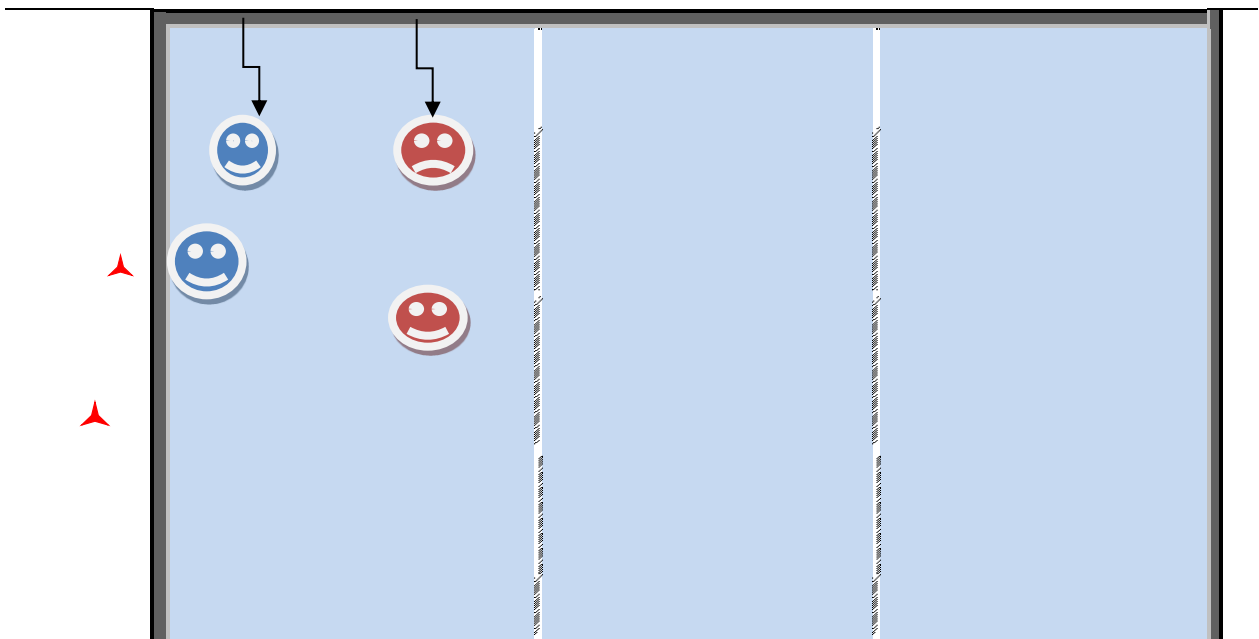
Score

Qui ira le plus loin ?

Variables

- **Départ en torpille, passage dans un cerceau sans bouger**
- **Départ en torpille, arrivée sur le dos en coulée, en glissée**
- **Départ en torpille sur le dos (tête basculée en arrière, yeux au ciel) en coulée ou en glissée**

Attention ! Faire la différence entre une glissée ventrale, à la surface ; et une coulée ventrale, en profondeur (nécessite une immersion du corps puis une bascule pour sa réalisation) !!



3.3.3 Fiches d'ateliers

Atelier 1

Atelier d'expérimentation

Est-il facile de se déplacer dans l'eau ?

Thème : DÉPLACEMENT /PROPULSION

Sentir la résistance de l'eau

À la piscine en petite profondeur.

Matériel : 1 planche pour 2

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)

Expérimenter

- ✚ proposer des courses avec de l'eau jusqu'à la taille puis en tenant une planche verticale contre son ventre. Que se passe-t-il ? Pourquoi ?
- ✚ se déplacer en tenant la goulotte : en position verticale / en position horizontale. Est-ce la même sensation ?
- ✚ tirer son partenaire par les mains (en reculant) : il garde une position verticale, une position allongée. Que se passe-t-il dans ces 2 positions?
- ✚ tirer son partenaire par les pieds (en avançant ou en reculant)
- ✚ propulser son partenaire qui teste différentes positions (torpille, étoile de mer, boule...)

Mise en commun

Pour mes déplacements dans l'eau, je dois offrir **le moins de résistance possible à l'eau.**

L'eau rentre- t-elle dans mon corps quand je vais sous l'eau ?**Thème : IMMERSION****Ouvrir la bouche et les yeux dans l'eau.****À la piscine****Matériel :** échelles ou perches en petite profondeur et objets qui coulent.**Modalité :** Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)**Expérimenter**

S'aider des échelles ou de la perche pour aller au fond (s'immerger)

- + aller toucher le fond en variant les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...)
- + ouvrir la bouche sous l'eau
- + faire une grimace bouche ouverte...
- + crier son prénom, chanter dans l'eau...
- + aller chercher un objet (n'importe lequel, défini) → ouvrir les yeux.

Mise en commun

Quand je suis sous l'eau (en immersion), **mon corps ne se remplit pas : ni par le nez, ni par la bouche.**
Quand je suis sous l'eau (en immersion), **je peux voir en gardant les yeux ouverts.**

Si je vais au fond, est-ce que je peux y rester ?

Thème : IMMERSION / ÉQUILIBRE

Sentir que la poussée de l'eau me remonte à la surface.

À la piscine

Matériel : échelles ou perches

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et faire travailler alternativement)

Expérimenter :

S'aider des échelles ou de la perche pour aller au fond (s'immerger)

- ✚ varier les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...)
pour entrer en relation avec le fond
- ✚ s'allonger au fond, lâcher la perche. Ne faire aucun mouvement. Faire constater...
- ✚ rechercher la position qui permet une remontée plus rapide
- ✚ la durée de l'immersion (5, 10, 15 sec ?)

Évolution

En entrant dans l'eau par un saut (se laisser remonter, sans mouvement)

Mise en commun

Je peux rester longtemps sous l'eau.

Quand je suis au fond, **la poussée de l'eau me remonte à la surface.**

Comment, après une poussée, aller le plus loin possible **sans autre mouvement ?**

À la piscine

Petit bassin, petite profondeur :

Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale

Prendre une inspiration

Casser le buste et immerger le visage, bras allongé devant

Pousser sur le mur : extension des jambes

Conserver l'équilibre pendant la glissée.

Expérimenter : mettre des repères sur le bord (plots de couleur)

- ✚ Position des bras et des jambes pendant la glissée (écartés/ tendus / groupés)
- ✚ Position des pieds pendant la glissée (en extension / en flexion)
- ✚ Position de la tête pendant la glissée (relevée/enroulée)

Évolutions :

- Enchaîner glissée et se regrouper en boule (méduse)
- Enchaîner glissée et étaler les bras et jambes (étoile de mer)
- Enchaîner glissée ventrale et essayer de faire demi-tour pour passer sur le dos.

Mise en commun

Après une poussée, pour aller le plus loin possible sans autre mouvement, **mon corps doit avoir un « profil hydrodynamique » : bien allongé, bien tendu...**

Comment me déplacer efficacement ?**À la piscine**

Avoir différents objets destinés à faciliter la flottaison. (1 objet /élève)

- frites
- planches
- ballons

Expérimenter :

- ✚ Trouver un équilibre sur l'eau avec le matériel (assis, sur le ventre, sur le dos, ...) et chercher comment se déplacer en n'utilisant **que les bras** (la propulsion).
 - les deux bras en même temps, l'un après l'autre, un seul bras...
 - en avant, en arrière, en allant à droite, à gauche, en tournant sur place...
- ✚ Expérimenter les différents trajets des bras (trajets longs, courts, rapides, ...)
- ✚ Expérimenter les différentes orientations des mains (mains verticales, mains horizontales, mains ouvertes, mains fermées, ...) et des doigts (ouverts/fermés)

Mise en commun

Pour me déplacer efficacement, je tire mes bras ou je pousse sur mes bras d'un mouvement uniforme et je me laisse glisser.
Pour avancer en ligne droite, ...
Pour reculer, ...
Pour tourner à droite, ...
Pour tourner à gauche...

ANNEXES

Diplôme du Savoir-nager en toute sécurité



ANNÉE D'OBTENTION

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) _____, à _____

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

École / collège :

Académie :

Fait à _____, le _____

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de
l'école ou du chef
d'établissement

Professionnel agréé
et titre

Professeur



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

Certificat du Pass-nautique

L'ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

ECOLE/COLLEGE

.....

Le professeur des écoles / le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾ certifie que l'élève

.....
a réussi le test défini par l'article A.322-3-2 du code du sport.

Le / /

Nom et signature du professeur

Cachet de la structure aquatique
Professionnel agréé, titre

■ ■ ■
Cachet de l'établissement
Date et signature du directeur
d'école
ou du chef d'établissement
■ ■

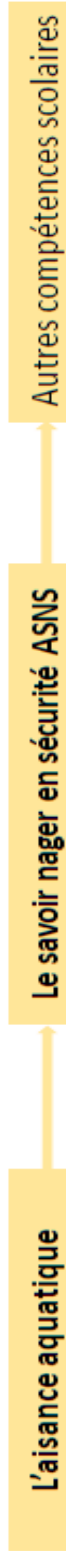
Test réalisé **avec** brassières

Test réalisé **sans** brassières

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

Contribution de l'École à l'aisance aquatique

CONTINUUM DE FORMATION (de la maternelle au lycée – scolaire et extra-scolaire)



- L'aisance aquatique**
- Vivre une première expérience positive de l'eau fondant la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.
⇒ Permettre d'appréhender le milieu aquatique de manière sereine car sécurisée.
 - L'acquisition de l'**aisance aquatique** est présentée sous forme de 3 paliers en 14 « étapes » (voir document annexe 1).
 - Actions sans matériel de flottaison et en grande profondeur (taille avec bras levé).

Le savoir nager en sécurité ASNS

- L'**ASNS** valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.
- Validation en priorité au Cycle 3 et notamment avant la 6^{ème} (mais aussi tout au long de la scolarité).
- Test de référence en scolaire ou extra-scolaire permettant l'accès aux activités aquatiques.
- Enchaînement de 16 tâches en continuité sans appuis solides, sans limite de temps et sans lunettes (voir document annexe 4).
- Validation par l'enseignant (avec un professionnel agréé pour le 1^{er} degré).
- Attestation dans le livret scolaire unique (LSU).

Le Pass-nautique

- Le **Pass-nautique** permet l'accès à la pratique des activités nautiques.
- Peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de pratique.
- Validation dès le Cycle 2.
- Enchaînement de 5 tâches en continuité sans appuis solides, sans limite de temps, avec ou sans brassière (voir document annexe 3).
- Validation par l'enseignant ou un professionnel qualifié.

Autres compétences scolaires

- Nager vite
- Nager longtemps
- Produire une enchaînement artistique
- S'affronter collectivement ou individuellement
- Plonger différemment dans l'eau
- S'initier au sauvetage
- ...

- Voile sur tout type d'embarcation
- Canoë, Kayak, Aviron, Raft
- Nage en eau libre
- ...

Voir liste des activités interdites pour le premier degré

Considérations générales

Acquisition dès le plus jeune âge	ASNS priorité de l'enseignement en EPS	Cohérence des tests et repères entre scolaires et extra-scolaires	Lien avec l'éducation au développement durable	Objet de projets interdisciplinaires
-----------------------------------	--	--	--	--------------------------------------

Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions pédagogiques et organisationnelles

A l'école primaire

- 3 à 4 séquences d'apprentissage
- 10 à 12 séances par séquence
=> entre 30 et 48 séances
- 40 à 45 minutes de pratique effective

Le professeur recherche à mettre en place des actions destinées aux non-nageurs.

A l'école primaire

- Programmation avec une séance hebdomadaire au minimum
- Programmation encouragée sous forme massée

A l'école primaire

- Au cycle 1 : découverte et exploration de l'eau pour découvrir de nouveaux équilibres (palier 1 et 2 de l'aisance aquatique)
- Au cycle 2 : enseignement progressif et structuré (attendus de fin cycle 2 : annexe 2)
- Au cycle 3 : natation chaque année du cycle pour viser l'ASNS dès le CM2

Le professeur contribue à répartir les moyens et l'occupation des installations.

Au secondaire

- En référence au projet d'établissement et au projet d'EPS
- Modalités d'organisation fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique EPS

Au secondaire

- Au cycle 3 : viser l'ASNS ; co-enseignement avec le premier degré possible (projet à monter)
- Au collège et lycée : prise en compte des non-nageurs pour viser l'ASNS

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions sécuritaires

Bassin aquatique

Règles générales

- 4 m² par enfant
- Accès à une bordure de bassin
- Espace délimité si public
- Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche
- Taux d'encadrement spécifique selon le niveau de classe et le nombre d'élèves : agrément (regroupement possible de classes à faible effectif)

Premier degré

- 5 m² par enfant
- Accès à une bordure de bassin
- Espace délimité si public
- Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche
- Encadrement défini par le chef d'établissement (sauf si professeur d'école ou si participation d'élèves du primaire : **taux premier degré**)

Second degré

Bassin aquatique	Bassin d'apprentissage	Bassin mobile	Bassin intégré aux établissements	Plan d'eau ouvert
<p>Règles générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 m² par enfant • Accès à une bordure de bassin • Espace délimité si public • Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche • Taux d'encadrement spécifique selon le niveau de classe et le nombre d'élèves : agrément (regroupement possible de classes à faible effectif) 	<p>100 m² -1,3 prof</p> <p>Encadrement et surveillance par une personne qualifiée.</p>	<p>50 m² -1,5 prof</p> <p>3 m² par enfant Surveillance par un personnel qualifié ou PEPS.</p>	<p>Bassin intégré aux établissements</p> <p>Encadrement et surveillance si 2 professeurs EPS titulaires du PSE1.</p>	<p>Plan d'eau ouvert</p> <p>Séances autorisées préalablement par l'IA-DASEN.</p>

Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Responsabilité des professeurs et intervenants

La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur. Tout autre intervenant est sous la responsabilité de l'enseignant.

En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il revient à l'enseignant d'interrompre la séance.

Les intervenants seront agréés pour l'intervention suite à une session comprenant :

- enjeux pédagogiques,
- présentation de l'organisation générale,
- respect éthique, honorabilité et sécuritaire,
- vérification des compétences en natation.

Nécessité d'une convention entre l'IA-DASEN et la collectivité territoriale ou la structure.

La responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves ; mêmes dispositions pour les personnes agréées.

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Rôle et place dans l'enseignement

Intervenant rémunéré

- Titulaire d'une carte professionnelle valide ou fonctionnaire avec mission dédiée.
- Autorisation par les autorités académiques.
- Enseignement de la natation.

Intervenant bénévole

- Agrément préalable (voir session).
- Autorisation par les autorités académiques.
- Assiste l'enseignant ou anime une situation préparée par l'enseignant.

Accompagnateur collectif

- Pas d'agrément.
- Ne peut être isolé avec un élève.
- Autorisation du directeur
- Ne se trouvent pas sur le bassin.
- Cas des services civiques notamment.

vie

Présence possible dans l'eau si l'organisation sécuritaire est vérifiée et contrôlée.

Accompagnateur vie collective

- ATSEM : peut participer à la séance ; ne fait pas partie du taux d'encadrement
- AESH : peut participer à la séance mais suit uniquement l'élève dont il a charge ; ne fait pas partie du taux d'encadrement.